

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Juillet 1757.

TOME CVII.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVII.


*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revüe par Mr. de Cafumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.

3



L A C L E F
DU C A B I N E T
D E S
P R I N C E S D E L ' E U R O P E

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

JUILLET 1757.

A R T I C L E P R E M I E R.

*Contenant quelques Pièces remarquables
au sujet de la guerre qui est allumée
en Allemagne.*

I. **L**E Comte de Flemming, Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, auprès de la Cour Impériale, a refusé par une Lettre devenue publique, les inductions qu'on a prétendu tirer du contenu de ses dépêches enlevées du Cabinet de Dresde, dont nous avons donné le précis, en son tems. La Lettre qui contient cette réfutation étant

*Substance
d'une Let-
tre du Com-
te de Flem-
ming.*

trop ample pour être rapportée ici en entier ; on se bornera à en marquer la substance que voici.

Ce Seigneur observe d'abord , que comme il est du devoir des Ministres publics d'informer leurs Cours, par des relations secrettes, de tout ce qu'ils jugent devoir être porté à leur connoissance, en y joignant les réflexions & les conjectures qui paroissent y avoir du rapport, il est tout naturel qu'ils s'expliquent en ces occasions avec moins de réserve & de scrupule qu'ils ne feroient s'ils avoient lieu de croire que leurs relations seroient produites au jour ; mais que si contre leur attente, ou malgré leur intention, il arrive ensuite qu'elles deviennent publiques, ceux qui les divulguent ne doivent ni les tronquer, ni en altérer le sens, mais les publier sans aucune omission. Il se plaint de la conduite contraire tenuë à l'égard des Lettres qui ont paru sous son nom, & qui ont été imprimées à la suite des pièces que la Cour de Berlin a communiquées au public. Il cite pour exemple l'omission qui a été faite dans l'extrait de sa Dépêche du 16. Juillet 1756, d'un endroit de cette Dépêche où il expliquoit ainsi sa pensée sur ce qui concernoit les affaires de Religion dans l'Empire.

« Quand j'ai dit, qu'on paroissoit ici avoir
 intention de donner une autre face aux af-
 faires de Religion en Allemagne, je n'ai pas
 prétendu supposer qu'on eut dessein de gê-
 ner ou d'opprimer la Religion Protestante,
 en violation des Loix & des Constitutions
 de l'Empire. Ma pensée étoit seulement que
 l'on se figuroit, que pour maintenir l'équili-
 bre dans l'Empire, & y soutenir l'autorité de
 l'Em- »

des Princes &c. Juillet 1757. 5

» L'Empereur, il étoit nécessaire de mieux af-
» fermir la Religion Catholique en Allemagne
» sur le pied de Religion dominante, en lui ren-
» dant toute la supériorité qu'elle sembloit avoir
» perduë par l'aggrandissement de quelques
» Etats Protestans ; attendu que l'on craignoit,
» qu'il ne prît un jour envie au Roi de Prusse
» de faire séculariser en sa faveur les Biens de
» l'Eglise qui étoient le plus à sa bienfaisance,
» & que l'Electeur d'Hannover, excité par l'ap-
» pas des riches Evêchés qui sont limitrophes
» avec ses Etats, ne suivît cet exemple, aussi-
» bien que d'autres Princes d'Allemagne ; ce
» qui occasionneroit un changement très-ef-
» fentiel dans la forme présente de l'Empire,
» & que c'étoit afin de prévenir une telle révolu-
» tion, que l'on croyoit devoir se former un
» parti considérable parmi les Princes Catho-
» liques, tant au-dedans qu'au dehors de
» l'Empire. »

Le Comte de Flemming, en disant, qu'on
paroissoit vouloir donner à Vienne une autre
face aux affaires de Religion, n'a donc eu in-
tention de dire autre chose sinon que l'on ne
voudroit ni ne pourroit y admettre la nouvelle
forme que le Roi de Prusse tâcheroit d'y intro-
duire. Il rappelle ici ce qui a été dérobé à la
connoissance du public, dans le contenu de ses
Dépêches du 24. Avril 1756, du 12. & du 30.
Juin suivant, pour faire voir, que l'Empereur
ne souffriroit pas qu'en matière de Religion il
fût rien fait de contraire aux Constitutions de
l'Empire, auxquelles S. M. Imp. vouloit que
l'on se conformât exactement, jusques là mê-
me qu'elle avoit ordonné au Conseil Aulique
d'apporter plus d'expédition aux affaires de ce

genre qui étoient portées devant lui; quoiqu'il d'un autre côté on ne pouvoit nier que de la part des Protestans, les choses étoient poussées souvent d'une manière qui étoit directement opposée à l'autorité & à l'office du Juge suprême de l'Empire; que par conséquent, ce n'étoit point la faute de la Cour Impériale si les affaires de Religion prenoient une face si peu favorable; mais qu'il étoit à souhaiter que les Ministres Protestans à *Ratisbonne* fussent chargés de se comporter avec autant de modération & d'égard pour les Constitutions de l'Empire que l'on en faisoit paroître de la part de la Cour Impériale. Les mêmes Dépêches rendent justice aux sentimens de l'Impératrice-Reine, en ce qu'elles marquent l'empressement de cette Souveraine à détruire les fausses idées que l'on avoit conçues de l'objet de son Alliance avec la France, & de ses vûes relatives à l'intérêt de la Religion Catholique au préjudice de la Protestante, ainsi que par rapport à la supposition de vouloir annuller l'accord qui avoit été fait entre le Landgrave de Hesse-Cassel & le Prince Héritaire, son fils.

Le Comte de Flemming fait remarquer, par les endroits de ses Dépêches qui regardent les conversations qu'il a eues avec le Comte de Caunitz, qu'elles ont roulé pareillement sur les précautions dont la Cour Impériale a usé dans son Traité avec la France, pour n'y rien insérer qui put donner atteinte à la paix de *Westphalie*; sans disconvenir toutefois que l'augmentation du crédit de Sa Maj. Prussienne parmi les Etats Protestans de l'Empire, avoit pû influencer sur les causes de ce Traité, pour prévenir que l'autorité Impériale ne fût exposée à de nouvelles
attein-

atteintes, & qu'à la fin le Corps Protestant ne se séparât entièrement des Catholiques, en sorte que la Diette de l'Empire courût risque d'être dissoute à *Ratisbonne* : considération qui lui avoit fait regarder comme très-naturelles les mesures prises pour mettre des bornes à la Puissance d'un Prince aussi entreprenant. C'est par ces explications que le Comte de Flemming s'est proposé de prévenir l'effet des conséquences forcées qu'on a prétendu tirer de ses Dépêches, & de faire voir en même tems, que le danger de la Religion Protestante dans l'Empire n'avoit été qu'un moyen accessoire employé dans le Mémoire du Chargé des affaires de Prusse à *La Haye*, lorsque celui-ci avoit voulu en prendre occasion de réclamer le secours de la République des Provinces-Unies.

Les autres extraits de Dépêches supprimées tendent également à démontrer que le Comte de Flemming, dans les raisonnemens qu'il y fait, s'est renfermé dans les conjectures & les combinaisons de circonstances permises à tout Ministre public ; mais que ses idées sur l'Alliance de *Versailles* étoient très-éloignées des suppositions que l'on y attribuoit, & qu'il avoit toujours regardé comme illusoires les prétendus engagemens secrets de cette Alliance, tels que la promesse d'un subside de huit millions de livres que la France, en cas de guerre, payeroit à la Cour de Vienne, & l'engagement de la part de celle-ci de céder, en récompense, *Ypres* à la France, avec la Châtellenie qui dépend de cette Place.

Le reste de cette Lettre répond au but qu'a eu le Comte de Flemming de faire voir, qu'il n'a envisagé les préparatifs de la Cour de Vienne que

que comme provisionnels, & ne devant avoir leur effet qu'autant que le Roi de Prusse, par ceux qu'il avoit faits de son côté, donneroit lieu à engager la rupture entre les deux Puissances, en commençant le premier les hostilités &c.

Cette Lettre a paru à Ratisbonne dès le commencement du mois de May. La place nous a manqué pour la rapporter dans notre dernier Journal. En voici d'autres qu'on a rendu publiques dans la même Ville.

*Mémoire
Prussien
contre l'E-
lecteur Pa-
latin.*

II. Le Baron d'Eichstædt, Ministre du Roi de Prusse, envoyé en commission auprès des différens Princes de l'Empire, a présenté dans le même mois, un Mémoire à la Cour Palatine, contre l'engagement en vertu duquel la même Cour fait joindre six mille hommes de ses troupes à celles de France.

LE ROI, mon Maître, n'a pu apprendre qu'avec la dernière surprise, que S. A. S. Elect. Palat. donne non-seulement six mille hommes à la France, mais qu'elle les fasse même joindre à l'Armée qui a commencé déjà d'envahir les Pays de Cleves, de la Marck & de Ravensberg, malgré la Convention faite entre les Maisons de Brandebourg & Palatine, en 1666, & renouvelée en 1742., pour la Garantie mutuelle de tous leurs Etats. Cette Garantie est la base du Traité, & sans elle il n'existeroit pas. Ne point le prêter réellement, c'est ne point accomplir ce qu'on a promis. Quand on prête même la main à ce que l'on doit empêcher, qu'est-ce autre chose qu'un procédé qui, rompant les engagements réciproques, met l'autre partie en droit d'imiter cet exemple? Sa Maj. étoit si éloignée d'une pareille

des Princes, &c. Juillet 1757. 9
reille idée, qu'Elle a demandé, tant par écrit qu'ensuite par mon Ministère, que S. A. S. Elect. voulût bien employer ses bons offices auprès des Cours de Vienne & de Versailles, pour détourner l'invasion dont les Pays garantis étoient menacés, & c'est-là assurément faire l'usage le plus circonspect d'un droit acquis.

Les prétextes qu'on allégué sur le fondement du Traité de subside avec la France, fait sous les yeux du Roi mon Maître, sont précisément opposés à ce même Traité. Ils auroient dû être allégués contre la France, d'autant plus, que c'est cette Couronne qui a occasionné la Convention de 1742., & que conformément au Droit de la Nature & des Gens, des engagements antérieurs prévalent sur ceux que l'on prend postérieurement avec un tiers, & ne peuvent d'ailleurs tendre au préjudice de l'autre tiers. Le Roi a rempli exactement les siens. Il en a donné les preuves les plus manifestes non-seulement par les deux Traités de Paix conclus avec la Maison d'Autriche, mais encore par les démarches qu'il a faites à Vienne en faveur de S. A. S. Elect.

Sa Maj. est dans la ferme espérance par conséquent, que S. A. S. E., tant par reconnaissance qu'en conformité de ses engagements, prendra les mesures qu'ils exigent d'eux-mêmes, & que le Soussigné aura attention d'indiquer dans les conférences qu'il demande à ce sujet. Quant à la seconde partie de ma commission, qui regarde S. A. S. E., comme Membre de l'Empire, le Roi, mon Maître, auroit souhaité, qu'on lui eut rendu à la Diète de Ratisbonne, la justice que mérite sa façon de penser & la droiture de sa conduite.

C'est

C'est ce qui a été mis dans un grand jour par nombre d'Ecrits auxquels on ne peut que se référer ici, en rappelant simplement à S. A. S. El. l'art. VIII. § 2, & l'art. XVII., § 1. du Traité de Westphalie. Les faits auxquels cette Loi fondamentale doit être appliquée, ont été exposés avec la plus grande évidence. Qu'est-ce que le Traité secret de Partage de Petersbourg, sinon un engagement contre la Paix de Westphalie ? Son objet n'étoit nullement défensif ; mais notoirement offensif, & il auroit été mis en exécution, si le Roi n'eut prévenu ces injustes desseins.

Les dispositions militaires faites par la Cour de Saxe ; l'assemblée de différens Corps d'Armée sur les frontières de Moravie & de Silésie, vers où les troupes dès le printems de 1756, étoient en marche pour s'y rendre du cœur de la Hongrie ; la formation d'un Cordon régulier sur les frontières de la Silésie, dans un tems où de la part du Roi on ne songeoit point à la guerre, sont autant de preuves évidentes qui annoïçoient des hostilités. C'est ce qui paroît bien clairement par la démarche du sieur de Klinggræff, Ministre du Roi à Vienne, & par la réponse aussi obscure qu'embiguë, qui fut faite à son Mémoire du 26. Juillet de l'année dernière. La Cour de Vienne y avouë les préparatifs dont elle étoit occupée, sans parler de ceux du Roi, quoiqu'elle prétendit, qu'ils avoient donné lieu aux siens. Il s'ensuit donc de-là, que c'est l'Impératrice-Reine qui a fait les premiers préparatifs de guerre. Le refus absolu de la Déclaration précise que le Roi demandoit, ne pouvoit que porter Sa Maj. à prendre le seul parti convenable à sa sûreté & à celle de ses Etats. Les mêmes

des Princes &c. Juillet 1757. 11

mêmes circonstances sont applicables à l'égard de Sa Maj. le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe. Quoiqu'on n'ait pu se procurer l'Instrument même de l'accession au Traité de Petersbourg, la chose n'en est pas moins prouvée par les Pièces-Justificatives, annexées au Mémoire Raisonné.

La communication confidente du Comte de Caunitz avec le Comte de Flemming, sur l'exécution du Plan, de même que celle entre les Feldt-Maréchaux Broun & Rutowski; l'augmentation des troupes Saxonnes dans un Camp retranché, garni d'une nombreuse artillerie, lorsqu'on avoit accordé le libre passage; tout cela trahit non-seulement l'étroite intelligence, mais démontre encore, que l'exécution de ces mesures étoit sur le point d'être consommée. Le Roi pouvoit-il laisser derrière lui une Armée qui, dès-qu'il auroit achevé de passer, seroit tombée dans ses Etats, tout ouverts, pour les mettre à feu & à sang? Pouvoit-il se confier de nouveau à une Neutralité, qui ne consisteroit qu'en de pures paroles, tandis que S. M. avoit eu des preuves réelles du contraire en 1744., & qu'elle étoit convaincue, qu'il en seroit encore de même présentement. Il est bien vrai, que ce qui a précédé la conclusion de la Paix de Dresde, a été anéanti par l'amnistie stipulée; mais cela ne doit pas empêcher de faire servir l'expérience à mieux prendre ses précautions. Le Roi n'a pas rompu par-là les liens de la Société, ni violé les Loix de l'Empire. Il n'a fait que s'opposer à l'infraction préméditée de la Paix, & la Cour de Saxe s'est frustrée elle-même de tous les avantages de la Société, lorsqu'elle a osé former le projet manifestement contraire à la Paix de Westphalie, de dépouiller le Roi, mon Maitre,

des

des districts de Magdebourg, &c., en s'offrant à tout, sous de telles conditions. Sa Maj. n'a fait, de son côté, en cette occasion, que ce que la partie adverse a fait elle-même un grand nombre de fois. L'Empereur Leopold attaqua, au commencement de ce siècle, la Bavière, en alléguant pour motif, qu'elle s'étoit mise en état de nuire à la Cour de Vienne, & que l'Empereur, comme Archiduc d'Autriche, étoit en droit de commencer la guerre, à cause de plusieurs conjectures & preuves qu'il avoit des desseins qui paroissent être formés contre la Maison d'Autriche. L'Electeur de Cologne fut privé de ses Etats par l'Empereur, sans le consentement de l'Empire, uniquement parce-qu'il vouloit rester neutre. Personne n'ignore ce que le Mecklenbourg, quoi-que Pays neutre, a souffert de la Saxe. On ne sauroit donc, avec justice, blâmer le Roi, mon Maître, d'avoir pris de semblables mesures contre des ennemis effectifs.

Le Souffigné ne peut se dispenser de contredire ici hautement les imputations fausses & calomnieuses à tous égards, dont les Cours de Vienne & de Varsovie tâchent de noircir Sa Maj. & de décrier sa conduite. On en appelle au témoignage des habitans mêmes de la Saxe, qui sont les premiers à démentir ces bruits malicieux. Aussi n'a-t-on pu alléguer le moindre excès, & ce qui a été répandu en particulier touchant l'enlèvement de 700. Domestiques de livrée à Dresde, est un des plus grands mensonges qu'on puisse imaginer.

Le Roi, mon Maître, se persuade, qu'on a assez de confiance à cette Cour, dans sa façon de penser, pour ne point prêter l'oreille facilement à des insinuations aussi fausses, & qu'on y envisagera au-contraire l'artifice dont la Cour

des Princes &c. Juillet 1757. 13

de Vienne se sert ordinairement pour entraîner l'Empire dans ses guerres particulières, & pour le faire travailler lui-même à sa propre oppression. Sa Maj. se promet donc, que S. A. S. El. ne se laissera point aller à d'autres mesures violentes, ni à donner son consentement à celles que la Cour de Vienne pourroit encore prendre, pour envelopper l'Empire, de plus en plus, dans ses intérêts particuliers. &c.

Sur ces représentations, l'Electeur Palatin a fait remettre une Déclaration très-remarquable de ses sentimens au Ministre de Prusse. Elle est conçue en ces termes.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME ELECTORALE déplore bien sérieusement les malheurs de la chère Patrie. Sa douleur augmente encore, en voyant, par la multitude d'Ecrits jusqu'ici publiés, que l'origine des entreprises qui troublent le repos de l'Allemagne ne consiste que dans une simple défiance qui s'y est mise entre les principales Cours, tandis-qu'il auroit été facile de conserver la paix, si l'on se fût seulement conformé avec plus d'exactitude aux Constitutions & Loix fondamentales de l'Empire, qui statuent la sûreté de chacun de ses Membres. Mais le malheur ayant voulu le contraire, S. A. S. El. croit du moins pouvoir se flatter, que les Cours exemptes de préjugés & le public impartial lui rendront la justice qui est due à la conduite qu'elle a tenue dans ces circonstances fatales. Son respect pour Sa Maj. le Roi de Prusse, & l'attention qu'elle donne au bien général de l'Empire, doivent prévenir toute fausse interprétation sur la résolution qu'elle a prise, d'autant plus que S. A. E. ne peut guères séparer ses devoirs en qualité de

Sonne-

Réponse à
ce Mémoi-
re.

Souverain, de ceux qui la lient avec l'Empire; comme un de ses Co-Membres; mais qu'elle doit exécuter les uns ainsi- que les autres, conformément aux Loix fondamentales de l'Empire, & de la façon la plus convenable tant pour le Bien public du Corps Germanique, que pour la sûreté particulière de chacun de ses Co-Etats. En conséquence de ce principe, S. A. E. ne dissimule point à Mr. l'Envoyé, qu'à l'égard des six mille hommes cédés à la France, elle ne se seroit jamais attenduë que S. M. le Roi de Prusse, considérant la chose sans prévention, en eût appelé aux Conventions de l'année 1666. & 1742. faites entre les deux Cours, relativement aux Pays compris dans l'affaire de la succession de Juliers, pour tirer de-là, avec quelque fondement, l'induction d'un dessein de se départir de ces Conventions, comme les expressions du Mémoire semblent l'insinuer.

La question n'est point ici de savoir si des engagements antérieurs doivent prévaloir sur des postérieurs. Mais il s'agit uniquement de déterminer quelles sont les obligations de l'une & de l'autre Partie Contractante. S. A. S. El. ne trouve à cet égard aucune difficulté de s'en rapporter à la lettre claire des Conventions; & comme leur interprétation ne peut pas dépendre seulement d'une des Parties, elle ne craindroit pas non plus d'abandonner la décision de ces questions, si on prétendoit les agiter & les considérer plus distinctement, à telles Puissances qui de droit seroient obligées de contribuer au maintien du repos de l'Allemagne en général, aussi-bien qu'à la sûreté des Pays de Juliers & de Bergues, en particulier.

Pour ce qui concerne la délibération & résolution

des Princes &c. Juillet 1757. 15

tion de la Diète générale de l'Empire, Son A. S. El. conçoit, que dans un cas où les Loix & Constitutions parlent, il reste peu de lieu à un suffrage arbitraire. Les passages du Traité de Westphalic que Mr. l'Envoyé cite, surtout en y joignant le Paragraphe I. de l'art. XVII. prescrivent en termes clairs, qu'il n'est permis à aucun Etat de l'Empire de poursuivre son droit par la voye des armes, & combien seroit-il moins légitime d'entreprendre contre ses Co-Etats les procédures les plus violentes, sans autre fondement qu'une simple défiance qui se glisse souvent entre les Cours.

Quel malheur pour les Etats inférieurs de l'Empire, si jamais la force des armes prévaloit sur celle des Loix. C'en seroit fait de la liberté du Corps Germanique, dont l'union ne sauroit être conservée que par le maintien de ses Constitutions. Les exemples du tems passé, dont on voudroit appuyer un principe contraire, ne sont d'aucun poids, parce qu'il ne s'agit point de ce qui a été fait, mais bien de ce qui doit se faire. Si de simples exemples donnoient des droits certains, les Loix divines & humaines que l'on enfreint journellement n'auroient plus de force.

Sa Maj. le Roi de Prusse est sans doute persuadée de cette vérité. C'est pourquoi S. A. El. se flatte & espère, qu'il lui plaira de prendre des mesures plus efficaces pour la conservation du repos de l'Allemagne, & qu'en attendant Sa Maj. ne trouvera pas mauvais que dans une affaire qui intéresse de trop près la liberté des Etats de l'Empire, d'où dépend le maintien du système qui assure à chacun ses possessions, & qui doit détourner à tems le malheur arrivé aujourd'hui à l'un, & qui peut arriver demain à l'autre,

l'autre, S. A. S. El. ne puisse se séparer de la pluralité des suffrages de ses Co-Etats, tant Electeurs que Princes, ni se soustraire à ce que les Puissances chargées de la Garantie des Constitutions de l'Empire Germanique jugent être de droit.

*Convention
sur le ser-
vice des
Armées
combinées.*

III. Pendant le séjour du Maréchal d'Etrees à Vienne, il signa avec le Maréchal Comte de Neipperg, une Convention sur le service des Armées combinées de l'Impératrice-Reine & du Roi de France qui sont actuellement sur le Bas-Rhin. Cette Convention, qui nous est venue trop tard pour la placer dans notre Journal du mois passé, s'étend sur beaucoup d'articles dont voici les essentiels.

Les troupes de Sa Maj. Très-Chrétienne n'étant qu'auxiliaires des troupes de Sa Maj. l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, celles-ci auront toujours la droite en quelque nombre qu'elles se trouvent avec les troupes Françaises, excepté dans les cas où la disposition militaire ne pourra pas permettre aux troupes de former la totalité de l'aile droite, première & seconde Ligne. En ce cas l'Infanterie de S. M. l'Impératrice aura la totalité de la droite de l'Infanterie, première & seconde Ligne. Le Corps de la Cavalerie, première & seconde Ligne, sera placé & jointe à la droite de l'Infanterie, & le surplus de la Cavalerie nécessaire pour former l'aile droite, sera fourni par les troupes Françaises. Dans le même cas où les troupes Françaises seront auxiliaires, & où elles seront en moindre nombre que les troupes de l'Impératrice-Reine, elles seront mises en bataille sur l'aile gauche, dans le même ordre qui vient d'être

des Princes &c. Juillet 1757. 17
Être expliqué pour l'aile droite en parlant des troupes de l'Impératrice-Reine.

Si au contraire, par quelque cas imprévu, les troupes de l'Impératrice-Reine deviennent auxiliaires du Corps de troupes Françoises, elles prendront poste à la gauche, suivant les dispositions prescrites ci-dessus pour les troupes Françoises, dans le cas où elles seroient auxiliaires. Quelque grade militaire que puisse avoir l'Officier qui commandera en chef les troupes de l'une ou de l'autre Nation qui seront en moindre nombre dans une Armée combinée, il sera toujours la seconde personne de l'Armée, sans pouvoir devenir la première, quand même le Commandement tomberoit entre les mains d'un Officier Général des troupes de l'autre Nation, d'un grade inférieur au sien. La préférence pour le Commandement entre les Officiers Généraux des deux Nations, Officiers Supérieurs & autres, sera toujours réglée par la date des Pouvoirs, Brèves & Commissions desdits Officiers, auxquels, à grade égal, l'ancienneté donnera toujours le droit de commander.

L'usage étant parmi les troupes Françoises, que dans les détachemens, l'Officier de Cavalerie commande en plaine, & que lorsque le même détachement se trouve dans les Places, ou dans des lieux fermés, le Commandement appartient, à grade égal, à l'Officier d'Infanterie, & qu'au contraire, parmi les troupes Autrichiennes le Commandement ne varie jamais, soit en plaine, soit dans les lieux fermés, chaque Nation suivra ses regles à cet égard.

Le Commandant en chef du Corps de troupes des deux Nations, qui sera en moindres nombre dans une Armée combinée, sera appelé à

tous les Conseils de guerre, & à son défaut
 l'Officier Général, ou autre à qui le Commande-
 ment des troupes de sa Nation sera échu. Il ne
 pourra rien diminuer ni changer aux Bans que
 le Général de l'Armée fera publier. Cependant,
 comme il peut y avoir dans les usages de l'une
 des deux Nations, des punitions plus sévères pour
 certains crimes que dans l'autre, chaque Nation
 suivra ses usages à cet égard. Le seul Général
 de l'Armée combinée aura droit de donner des
 sauve-gardes; mais lorsqu'il en enverra, il en
 sera fourni proportionnellement par les troupes
 des deux Nations. On suivra, pour la façon de
 camper, & pour les détails du campement, les
 usages de chaque Nation. Elles suivront de mê-
 me leurs usages pour leur Ordre de Bataille par-
 ticulier. A l'égard des marches générales de
 l'Armée, quoique l'on convienne que les troupes
 belligérantes doivent toujours avoir la droite &
 l'avant-garde, cependant il est des occasions,
 où, en Corps d'Armée, cette disposition ne peut
 pas avoir lieu militairement, & le Général de
 l'Armée sera le maître de faire à ce sujet les dis-
 positions telles qu'il le jugera à propos. En déta-
 chement, les troupes de la Nation belligérante
 auront toujours l'avant-garde en allant à l'en-
 nemi, & l'arrière garde dans les cas de retraite.
 Les Bataillons de la même Nation auront la
 droite dans la tranchée, & leurs Compagnies de
 Grenadiers la tête de la sape.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

ITALIE. Comme il n'y a dans toute cette Région tranquille que des particularités à en rapporter, en voici quelques-unes.

MILAN. En conformité des intentions de l'Impératrice-Reine, le Duc de Modene a fait publier en cette Ville un Edit contre les Francs-Maçons, qui paroissent comme tombés dans l'oubli. Ce Prince y interdit la tenuë des Loges ou assemblées de cette Confrérie, à peine aux contrevenans d'encourir la rigueur des punitions prescrites par les Constitutions de l'Etat. Le même Edit porte la peine de bannissement contre toutes personnes engagées dans la Société des Francs-Maçons. On leur accorde un mois de tems pour abjurer leurs erreurs devant le Tribunal de l'Inquisition: Ceux qui leur accorderont azile, aide ou secours, ou qui prêteront leurs maisons pour les assemblées de cette Confrérie, seront sujets aux mêmes peines. En conséquence de cet Edit, les Francs-Maçons sont censés être dans le cas de l'excommunication, & mériter les peines les plus sévères de l'Eglise, comme étant une Secte qui, vû le secret qu'elle s'est imposé, doit paroître suspecte de maximes directement contraires à l'Ordre public & à la Police générale. Il paroît par cette publication, que l'Impératrice-Reine a

désiré que les Loix statuées à cet égard dans les Etats qu'elle possède en *Allemagne*, fussent uniformes dans le reste des Pays de sa domination.

GENES. L'interdiction du commerce de cette République dans les Etats du Roi d'Espagne ne sera point de longue durée. La Cour de *Madrid* paroît se rendre aux représentations qui lui ont été faites. On s'attend donc à voir cette affaire réglée en même-tems que quelques autres points qui étoient en litige avec la même Cour. Cette interdiction de commerce est sûrement dommageable pour l'Etat de *Genes*; mais elle doit l'être aussi pour l'*Espagne*, qui, depuis un si grand nombre d'années, fait passer les principales traites de son commerce par les mains des Banquiers Genoïs.

Les troupes Françoises dans l'Isle de *Corse* n'y étant employées que pour la garde des Places, prennent peu de part à la petite guerre qui se continuë entre les troupes Génoïses & les Mécontens. Le nommé Paoli, Chef de ces derniers, est devenu plus redoutable depuis qu'il a trouvé le moyen d'attirer dans une embuscade *Matra*, son concurrent, qui y a perdu la vie, avec plusieurs *Corfes* qu'il avoit réussi à détacher du parti de son adversaire.

NAPLES. Les Chebecs Napolitains continuënt à être la terreur des Corsaires de *Barbarie*. Le Capitaine *Peppe*, commandant un de ces Chebecs, a conduit au mois de Mai un Corsaire, monté de dix canons & de cent hommes d'équipage, dont il s'est emparé après un combat très-vif, dans lequel cet Officier n'a perdu que six hommes. Il y en a eu quinze de tués du *Barbaresque*, dont l'équipage a eu aussi beaucoup de blessés.

Les troupes du Roi & sa Marine sont entre-
renuës

des Princes &c. Juillet 1757. 21

tenuës sur un pied complet. L'Amirauté fait aussi pourvoir de tout le nécessaire & réparer routes les Places & les Ports des deux Royaumes, pour les mettre à l'abri d'insulte, & elle a ordonné qu'on observât une exacte neutralité dans la *Méditerranée* avec les François & les Anglois. La Reine ne reçoit plus que rarement des nouvelles de la Reine de Pologne, sa mère, dont elle a appris avec douleur la situation dénuée dans laquelle le Roi de Prusse l'avoit mise.

ROME. Les jours du souverain Pontife paroissent de nouveau prolongés. Son état est devenu meilleur; de sorte que Sa Sainteté s'est remise dans ses occupations ordinaires, & donne, comme de coutume audience à ses Ministres. Le 23. Mai elle tint Consistoire dans ses appartemens au *Quirinal*, y préconisa l'Archevêché de *Vienne* en Autriche pour Mr. Migazzi; l'Archevêché de *Plata* & les Evêchés de *Traxillo* & de *Buenos - Ayres*, les uns & les autres du Royaume du *Perou*, & cinq autres Evêchés. Le Cardinal Portocarrero préconisa l'Evêché de *Coutances*. Dans ces jours redevenus sercins pour le St. Père, on cherche à le disposer à une promotion des onze Chapeaux vacans dans le Sacré Collège; mais jusqu'à présent l'on n'apprend pas qu'il y incline.

TURIN. Cette Cour ne présente, non plus que les autres de l'*Italie*, quoique ce soit de remarquable. Le Roi ayant nommé le Chevalier de St. Peyre pour son Ambassadeur à celle de *Madrid*, ce Seigneur s'y rend actuellement pour exécuter auprès du Roi Catholique des Commissions dont il est chargé.

Par la voye de *LIVOURNE*, on apprend que l'Empereur Ottoman, sur des remontrances des

Ministres des Cours de *Vienne* & de *Versailles* à *Constantinople*, a envoyé une Commission à *Alger*, pour tirer une pleine satisfaction des outrages & des cruautés exercés à *Tunis* par les Algériens contre les Consuls des Nations de la Chrétienté qui vivent en paix avec lui, & pour obliger le Dey d'*Alger* à faire la paix avec l'Empereur des Romains & les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Par la même voye nous avons l'avis que le 17. Avril il s'est tenu un Divan extraordinaire à *Constantinople*, auquel le Grand Seigneur a assisté avec les principaux Généraux de son Empire: Qu'il y a été conclu de renouveler les Traités d'amitié avec les Cours Impériales de *Vienne* & de *Petersbourg*, & d'envoyer un Corps considérable des meilleures troupes Turques à *Alep*, à *Tripoli* en *Syrie*, & à *Bagdad*: Que l'avant-garde consistant en 12580 hommes, s'étoit déjà mise en marche: Que le Divan paroïsoit d'ailleurs assez indifférent sur les troubles qui continuent à désoler l'Empire des Perses, où trois Prétendans à la Souveraineté y commettent avec leurs Armées, ce que la guerre a de plus affligeant pour des peuples. Que Sa Hauteſſe ne prêtoit gueres l'oreille aux Conseils qu'on lui donnoit d'en tirer parti, préférant la tranquillité dont elle jouïſſoit dans son Serail, à tout appas qui pourroit la troubler, quelque phantôme de gloire qui pût lui en revenir.

E S P A G N E.

EN conséquence de quelques délibérations prises dans le Cabinet du Roi, la Reine doñaïrière, qui a eu tant d'influence sur les affaires du dehors & du dedans pendant la vie du feu Roi son époux, doit être de nouveau du Con-

seil; & le Marquis de la Ensenada, ci devant premier Ministre, est rappelé. Cette circonstance, jointe à de nouveaux ordres que la Cour vient de donner pour des préparatifs sur mer & sur terre, auroit donné de nouvelles inquiétudes à l'Angleterre, si le Chevalier Keene, Ministre de cette Couronne auprès du Roi, n'avoit concerté avec le Ministère des arrangemens qui tendent à rendre de la part de la Cour, la neutralité constante pendant la durée de la guerre entre la France & la Grande-Bretagne. Il a renouvelé à ce sujet les assurances les plus formelles sur l'attention qui sera apportée de la part du Gouverneur de *Gibraltar* & des Commandans de la Marine Angloise, à ne commettre aucune démarche qui puisse donner la moindre atteinte aux Loix de cette neutralité. Sur les représentations du même Ministre, le Roi a consenti que l'examen juridique de la légitimité ou illégitimité de la prise du Vaisseau de la Compagnie de France le *Duc de Penthièvre*, dont le Corsaire l'*Anti-Gallican* s'est emparé, fût discuté de nouveau devant une Cour de Justice, pour y vérifier, avec la plus grande exactitude, la hauteur où ce Vaisseau a été pris par l'Armateur Anglois. Le Vaisseau François doit demeurer en séquestre jusqu'à ce que la chose ait été mise hors de doute par une décision finale.

La Frégate la *Notre-Dame* de la *Conception* & le Navire marchand le *Victorieux*, sont arrivés à *Cadix*, le premier de ces Vaisseaux revenant de *Carthagene* & le second de la *Vern-Cruz*. La Cargaison de la Frégate, tant pour le compte du Roi, que pour celui des particuliers consiste en 629195 piastres forts d'or & d'argent monnoyé & travaillé, 3256 arobes de Sucre,

Sucre , 4864 arobes de Coquillage , 210 arobes d'Anil , 553 Cuirs à poil , & d'autres effets. Celle du *Victorieux* est composée de 39156 piaſtres forts en argent , 8047 arobes de Cochemille , 6573 arobes d'Anil , 12084 arobes de Jalap , 13568 arobes de Sucre , 15072 arobes de Tabac en feuilles , 431 arobes de Cacao , 19044 Cuirs tannés , 1064 quintaux de Cuivre , 500 quintaux de Bois de Campeche , & divers autres effets.

Plusieurs Vaiſſeaux de guerre vont être envoyés au *Mexique* avec un nombre conſidérable de Soldats , afin d'y mettre le Commerce des ſujets du Roi à l'abri d'être troublé dans cette Région , par les événemens de la guerre entre la France & l'Angleterre.

P O R T U G A L.

IL n'y a pas eu grand intervalle entre le ſoulevement dont nous avons fait mention le mois paſſé , des habitans d'*Oporto* contre la Compagnie qui y eſt établie , & le châtiment qu'ils ont encouru. Ils expient par une condamnation bien rigoureuſe la revolte à laquelle ils ſe ſont portés. Le peuple , qui avoit voix dans le Sénat , eſt déchu de cette prérogative , & les Corps de métiers y ſont entièrement abolis. Quoique le Magiſtrat , ou Juge du peuple ait été forcé par les ſéditieux de préſenter une requête qui tendoit à leur faire accorder certaines exemptions concernant les vins , ce Magiſtrat n'en a pas moins été condamné , pour la vindicte publique , à faire amende honorable , la corde au col , & à être conduit ainſi par le Bourreau , dans les principales rues. Près de 300 perſonnes arrêtées à la même occaſion ſubiſſent auſſi différens genres de punition.

des Princes &c. Juillet 1757. 25

Quand à la Ville de *Lisbonne*, il n'est plus question de la rebâtir, mais d'entretenir au mieux le reste des habitations qui y subsistent. A ces habitations, dont nombre sont des barraques, il est arrivé de nouveau un incendie qui en a consumé beaucoup, dans lesquelles logeoient des particuliers, ou qui servoient à reserrer des marchandises. Les affaires se rétablissent néanmoins pour le dehors, les Flottes partent pour la *Baye* & en arrivent comme de coutume. Le Roi a déclaré le *Senhor Don Juan Généralissime* de ses Armées Navales.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans le NORD depuis le mois dernier.

RUSSIE. L'Impératrice résoluë d'agir avec vigueur contre le Roi de Prusse, adressa le 9. Mai à tous les Ministres étrangers la déclaration suiivante.

*C*omme nous avons déjà témoigné suffisamment, par plusieurs Déclarations, à toutes les Cours, combien nous sommes mécontente de la manière dont le Roi de Prusse attaque nos Alliés, & que nous sommes dans l'intention de faire une puissante diversion pour le secours de nosdits Alliés, nous ne les répéterons pas ici. Mais, comme on ne peut aider nos Alliés & détourner le fléau de la guerre, qui déchire malheureusement leurs Etats, qu'en attaquant pareillement le Roi de Prusse dans ses Possessions; Nous avons donné les ordres de bloquer d'abord

Déclaration
contre
la Prusse.

tous les Ports de son Royaume, afin d'empêcher toute entrée & sortie de provisions, & même tout commerce, selon les usages de la guerre. Ainsi, Nous ordonnons très - expressément à tous nos Ministres dans les Cours étrangères, d'y en faire la communication, en y ajoutant, que non - seulement on ne permettra à aucun Bâtiment d'entrer dans lesdits Ports Prussiens, mais même que si quelque Maître de Bâtiment se laissoit employer pour y transporter des troupes Prussiennes, de l'artillerie, ou des munitions de guerre, on déclarera ce Bâtiment de bonne prise, selon les Loix de la guerre. De quoi l'on a informé en conséquence tous les Ministres étrangers qui résident actuellement en cette Cour. Donné à Petersbourg, &c.

Les Ports
de la Prusse
bloqués.

Peu de jours après ce Manifeste publié, huit Vaisseaux de guerre sortis des Ports de Russie sont allés croiser à la hauteur de Memel, de Pillau & de l'Isle de Hela, située à l'embouchure de la Vistule près de Dantzig. Ces Vaisseaux visitent tous les Navires Marchands qu'ils rencontrent, ils ont ordre d'arrêter ceux appartenans aux Prussiens, & ils ont enlevé d'abord un de ceux - ci qui alloit d'Elbing à Stetin, chargé de seigle & d'orge. Trois autres de la même Nation qui navigeoient de l'un de ces Ports pour transporter des marchandises ou des provisions dans un autre, sont également tombés quelques jours après sous leur pouvoir. Un de ces Vaisseaux de guerre s'étant présenté devant Memel, & ayant arrêté un Bâtiment Suédois qui partoît de cette côte, le Commandant de la Place envoya un Officier au Capitaine du Vaisseau Russe, lui demander s'il venoit en qua-

qualité d'ami ou d'ennemi, & quel étoit l'objet de son apparition dans ces parages? Le Capitaine Rusſien répondit « Que quoique l'on ne
» dût point être dans l'incertitude à cet égard
» en Pruſſe, puiſque les diſpoſitions de l'Impératrice de Toutes les Ruſſies étoient aſſez
» connues, il déclaroit pour plus d'explication, que ſes ordres & ceux des autres
» Commandans Ruſſiens étoient de s'emparer,
» conformément aux loix de la guerre, de tous
» les Navires Pruſſiens qu'ils rencontreroient,
» ou qu'ils pourroient atteindre dans leur croiſière. »

Sur-quoi le Commandant de *Mémel* a fait braquer ſon canon pour tirer ſur tous les Navires Ruſſiens qui approcheroient à la portée de la Place. Les Bâtimens Pruſſiens dont les Vaiſſeaux de guerre ou Frégates de Ruſſie s'emparèrent, ſont envoyés à *Revel*. Nombre de Galères ſorties des Ports de *Ruſſie*, ſe trouvent aſſiſur les côtes de *Pomeranie*. La grande Flotte de *Cronſtadt* appareilla dans les derniers jours de Mai, ſous le Commandement du Chevalier *Saſchar Danilowitz Miſchulow*, & de *Mr. Waſilei Alexejewitz Matleu*, Amiraux.

Ainſi commencent les hoſtilités contre la *Pruſſe*. En même-tems que l'ordre fut donné de bloquer les Ports de cette Couronne, le Felt-Maréchal Comte d'*Apraxin* commandant la grande Armée deſtinée au ſecours des Alliés de l'Impératrice, reçut celui de faire ceſſer toute communication entre les Provinces conquiſes & la *Pruſſe-Brandebourgeoiſe*, de ne plus permettre le paſſage pour ſ'y rendre par la *Courlande*, & de faire marcher le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, une partie de ſon Armée,

Marche de
l'Armée
Russienne.

Armée, pour s'avancer du même côté, avec artillerie, bagages & munitions. Une Colonne de cette Armée forte de 30000 hommes a été détachée en conséquence, & s'est mise en mouvement pour traverser ce Duché & la *Samogitie*, & pénétrer dans la *Prusse-Brandebourgeoise*. Divers Régimens, faisant partie de cette Colonne, avoient déjà passé le 10. Mai *Mittau*, où le Felt-Maréchal Comte d'Apraxin est venu établir provisionnellement son Quartier Général.

Voici l'ordre dans lequel les Divisions de l'Armée qu'il commande dirigent leur marche. Le Général Fermer s'avance sur *Mémel* avec 27000 hommes d'Infanterie & 3000 tant Hussars que Kalmouchs. L'artillerie destinée à faire le siège de cette Place, est embarquée à *Liebau* sur les Galères Russiennes, pour être débarquée à l'endroit où les troupes se rassembleront. Le Général Lapuchin, commandant la Colonne de la gauche, composée de douze Régimens d'Infanterie & de quatre de Cuirassiers, marche par *Bausk*, prenant par *Kiedanow*. Il y a été joint par le Général Braun, avec la Colonne du centre, composée aussi de douze Régimens d'Infanterie, & auprès de laquelle il y en a un de Cuirassiers, un de Hussars, & quelques détachemens de Cosaques & de Kalmouchs. Toutes ces Colonnes actuellement en pleine marche, la continuent sans interruption; ce qui a reveillé l'attention du Felt-Maréchal de *Lehwald*, commandant les troupes du Roi, son Maître, qui sont en *Prusse*, & qui montent à environ 30000 hommes. Il a laissé, comme on l'apprend, les gros bagages de son Armée dans le Camp qu'elle occupoit à *Tilsa*. Il a passé

avec la plus grande partie de son monde la frontière de *Samogitie*, pour s'y mettre dans une position propre à combattre les premières Divisions de l'Armée Russe, à mesure qu'elles avanceront vers la frontière. Ainsi, l'on peut s'attendre à quelque chose d'intéressant de ces quartiers, d'autant que les mesures prises pour agir contre le Roi de Prusse ont été poursuivies avec beaucoup de vigueur.

Comme ces mesures n'admettent plus aucune communication avec les Etats de ce Prince, la correspondance des Lettres qui s'entretenoit par la *Prusse*, est changée, ainsi que l'expédition des Couriers. Les Ministres des Puissances étrangères ont été avertis de se conformer à ce changement. On a donné le même avis aux particuliers. On a aussi renvoyé du Bureau de la Poste de *Petersbourg*, les Lettres qui étoient encore adressées pour les Etats du Roi de Prusse & pour les Villes de la *Saxe*.

Dans ces circonstances, l'Impératrice a résolu de prendre à sa solde les troupes que le Prince Successeur à son Trône entretient dans l'Empire, & de les faire marcher pour le soutien de la Cause de l'auguste Maison d'Autriche.

Avant les grands mouvemens qu'exécute l'Armée Russe, le Général Major Baron de *Stein* étant arrivé de *Riga* à *Grodno* en *Lithuanie* dès la fin d'Avril, revêtu de la qualité de Directeur Général des Magazins de cette Armée, avoit achevé le 10. Mai un gros Magasin qu'on y faisoit. Le même s'est rendu depuis sur le *Bug* & sur la *Vistule*, où les Commissaires employés sous ses ordres l'avoient précédé avec un détachement de Cosaques. De-là il est passé dans les Palatinats de *Rava*, de *Siradie*

& de *Pofnanie*, afin que l'Armée de Sa Ma^{te} Imp. Czarienne, à mefure qu'elle avanceroit dans fa marche, trouvât les fubfiftances raflemblées fur fon paffage.

Le Laboratoire de l'Arfenal de *Petersbourg* a fouffert confidérablement. Le feu y prit dans les premiers jours de Mai. Le prompt fecours qu'on y apporta ne put prévenir les fuites de ce malheur. La plus grande partie du Laboratoire fauta en l'air, & le refte fut confumé par les flammes. De 40 perfonnes qui y travailloient, toutes ont été ou tuées ou bleffées dangereufement. Le refte du Bâtiment de l'Arfenal a heureufement été préfervé.

S U E D E.

Oltre 900 hommes pour le contingent triple du Duché de *Pomeranie* à fournir à l'Armée de l'Empire, fuivant la réfolution des Princes & Etats qui forment la plus faine partie du Corps Germanique, la réfolution étoit prife à cette Cour de faire encore embarquer quatre Régimens qui fe feroient rendus en *Pomeranie*. Mais depuis la nouvelle reçue de la Bataille donnée le 6. Mai près de *Prague*, le Roi, de l'avis du Sénat s'eft réfolu de contribuer au rétabliffement de la tranquillité générale, de remplir, en qualité de Garant, le contenu du Traité de *Munfter* en tous fes points, & de faire transporter dans la *Pomeranie* un Corps de 12000 hommes d'Infanterie, & 4000 de Cavalerie. C'eft là une mefure de vigueur qui ne produira pas peu dans la conjoncture.

La difette de bled, qui regne depuis près d'un an dans le Royaume de *Suede*, a exercé, les spéculations de plufieurs perfonnes ingénieufes, pour trouver quelque graine, racine, ou

des Princes &c. Juillet 1757. 31

autre production de la terre, qui fût capable de suppléer au manquement du pain. Divers Savans & d'autres personnes versées dans la connoissance de la Physique & de l'Histoire Naturelle ont proposé leurs idées sur ce sujet, & ont indiqué des productions qui étant préparées de la même manière que le pain, peuvent tenir lieu de cette nourriture. Entre - autres un Docteur nommé Bergius a indiqué une espèce de racine, appelée *Radix graminis*, blanche, farineuse, & qui étant mouluë, produit une farine peu différente de celle dont on pétrit le pain.

D A N N E M A R C.

Cette Cour différente de celle de *Stockholm* dans sa façon de penser sur les circonstances qui ont porté les Etats de l'Empire à donner le triple de leur contingent ordinaire, vient de faire déclarer formellement à celle de *Vienne*, que son intention est de s'en tenir à une exacte neutralité dans les circonstances présentes; que par conséquent elle ne pouvoit accorder le contingent du Duché de *Holstein*, que la Cour Impériale de *Vienne* lui avoit fait demander. Cependant l'Escadre Danoïse a fait voile le 16. Mai vers le *Sund* pour se joindre à celle des Suédois, qui a appareillé le 10. de *Carelsroon*.

Nous avons annoncé le mois dernier la prochaine arrivée à *Copenhagen* d'un Envoyé de *Tripoli*. Il y est depuis les premiers jours de Mai. Le 13. du même mois il eut du Roi son audience de cérémonie. Ses commissions ont dû se terminer quelques jours après. Il s'appelle *Sidy Mahomet Aga*. De *Copenhagen* il doit passer à *Stockholm*. Les assurances de paix

& d'amitié de la Régence pour les deux Couronnes, font toute la commission.

La *Pologne* ne présente rien de remarquable. On y regarde avec tranquillité la marche des Russiens par les Provinces de ce Royaume pour aller secourir, quoique tard, par une diversion aux Prussiens, la *Saxe* infortunée.

Le Roi jouit à *Varsovie* de la santé la plus parfaite, & a appris avec bien de la satisfaction, que la Reine, son auguste Epouse, étoit heureusement rétablie d'une longue indisposition, causée par la tristesse où l'avoit mise la déplorable situation de son Pays & de ses Sujets. Le Marquis de Lhopital, qui va remplir l'Ambassade de France auprès de la Cour de *Russie*, & qui a pris sa route par *Varsovie* pour se rendre à *Petersbourg*, a assuré le Roi, que le but de ses commissions tendoit principalement à procurer, avant toutes choses, l'évacuation de la *Saxe*, & une indemnité convenable du préjudice causé à S. Maj. par l'invasion de son Electorat.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. La Bataille du 6. Mai en *Boheme* a été annoncée à *Londres* comme une victoire complete qu'auroit remportée le Roi de Prusse sur l'Armée Impériale. On l'y a apprise avec toute satisfaction. Les premières circonstances en ont été rendues publiques dans

Une Gazette extraordinaire, que chacun a enlevée avec le plus grand empressement. Cet avantage réel ou prétendu procuré à Sa Majesté Prussienne, a donné lieu à un grand Conseil, dans lequel il a été résolu de contribuer, par une subvention considérable en argent, au soutien des mesures qui se prennent dans l'Empire; mais dont on appréhende qu'elles ne viennent à échoüer du moins en partie, considéré les forces surprenantes que la France y fait passer à la continuë. Aussi, le Roi fit-il informer le 17. Mai les deux Chambres du Parlement toujours assemblé, par un Message « Que comme les
» circonstances présentes pouvoient avoir les
» conséquences les plus fâcheuses, si on ne les
» prévenoit à tems par des mesures convena-
» bles, il étoit nécessaire de mettre S. M. en
» état de subvenir aux dépenses extraordinai-
» res faites en la présente année, ou qui pour-
» roient y être encore faites, afin de mieux
» rompre les desseins & les entreprises de ses
» ennemis, & de prendre tels autres arrange-
» mens que la situation des affaires pouvoit
» exiger. »

D'abord la Chambre des Pairs prit la résolution d'assurer le Roi, par une Adresse, de son empressement à le soutenir dans toutes les mesures qu'il jugeroit à propos de suivre pour remplir cet objet. La Chambre des Communes, qui ne cesse d'accorder, résolut d'accorder aux mêmes fins, la somme d'un nouveau million de livres sterlings. Cette Chambre a en outre accordé 50000 livres sterlings pour les mesures de défense qu'ont pris les Sujets du Roi dans la *Caroline Septentrionale & Méridionale & à la Virginie*; 20000 liv. sterl. pour les

forces militaires à entretenir dans les Etablissements sur la Côte d'*Afrique*, & 2500 liv. sterl. pour élargir les avenues qui conduisent de *Charling-Cross* aux deux Chambres du Parlement, & pour pratiquer un nouveau passage depuis ce même endroit jusqu'au Parc de *St. James*.

Mais la Cour & la Nation s'intéressant également au tour que prennent les affaires en *Allemagne*, elles en espèrent le rétablissement de la paix avec la France, qui ne dépend pas moins des affaires d'*Allemagne*, que de celles de l'*Amérique*; au reste les préparatifs contre la France sont autant qu'achevés pour cette année; si l'on peut ainsi parler, considéré les conjonctures qui en demandent toujours de nouveaux à tant d'égards. Il ne seroit donc plus question que de voir le succès des armemens actuellement faits pour l'*Europe* & pour l'*Amérique*.

On ne s'empresse pas jusqu'à présent à former les cinq Camps dont nous avons dit quelque chose le mois passé. La levée de la milice nationale ne se fait aussi que fort lentement. On conjecture delà qu'il y a du changement à cet égard, & il n'en faut pas davantage pour donner de la matière aux politiques de ce Pays. Les affaires de l'*Amérique* les occupent beaucoup, & pas moins celles des *Indes-Orientales* où les François font toujours des progrès, s'étant affectionnés les Princes Indiens qui se déclarent de plus en plus contre les Anglois; jusques-là qu'après avoir exercé contre ceux-ci de grandes cruautés dans le Golphe de *Bengale* & les avoir extirpé de cette partie de l'*Inde*, ils ont mis les François en possession de tous leurs Comptoirs & Etablissements.

Quant à l'*Amérique*, le Comte de Loudoun qui y commande les troupes du Roi, ayant été informé que les François & les Sauvages de leur parti méditoient de surprendre le Fort *Edouard*, 300 hommes du Régiment des Montagnards Ecoffois furent envoyés pour y renforcer la garnison; & à l'approche de l'ennemi, cette garnison fit une sortie qui le mit en déroute, abandonnant beaucoup de munitions & tous ses bagages.

Il y a eu aussi sur mer plusieurs petits combats entre les Bâtimens Anglois armés en guerre & ceux des François, depuis un mois. Un entre autres donné par l'*Antelope*, Vaisseau de 50 canons, à l'*Aquilon*, qui est une Frégate Française qui en avoit 48. Celle-ci montée par 450 hommes, a été forcé de se faire échouer près de la Baye de la *Hogue*. L'*Oxford*, autre Vaisseau Anglois de la même force que l'*Antelope*, & faisant partie de la Flote de l'Amiral Holbourn, s'est rendu maître, à peu près dans le même tems, de la *Grande-Pompador*, Navire François de 52 pièces de canon, & destiné pour *St. Malo*.

En parlant de l'Amiral Holbourn, on doit marquer que les troupes embarquées à *Cork* sur les 55 Bâtimens dont on a fait mention, & parties pour l'*Amérique* où elles sont arrivées avec l'Escadre que commande cet Amiral, sont au nombre de 6000 hommes effectifs, sans y comprendre les deux Bataillons de Montagnards Ecoffois, composé chacun de mille hommes. Le Régiment Royal-Américain de trois Bataillons, aussi de mille hommes chacun, levé en *Amérique*, va maintenant de pair avec les troupes réglées. Par ces forces successivement

envoyées en *Amérique*, on voit le besoin que la Cour sent de les y avoir, pour s'opposer aux desseins de la France, qui ne tendent à rien moins qu'à ôter à la Couronne Britannique ses plus belles & meilleures possessions dans ce Pays-là. Mais pour les soutenir, pour les conserver, quels efforts, quelles dépenses ! On épuise d'hommes & d'argent les possessions naturelles. L'Escadre destinée pour la *Jamaïque* menacée a dû mettre à la voile le 11. Juin, consistant en sept Vaisseaux de guerre commandés par le Capitaine Moore, Chef d'Escadre. Il y avoit au commencement du même mois un grand nombre de Vaisseaux à *Portsmouth*, prêts à en faire voile. L'Amiral Hawke est allé prendre le Commandement de cette Escadre. Une autre se rend sur les côtes de *Biscaye* ; & toutes celles qui sont en station dans l'*Océan* & dans la *Méditerranée*, y observent de près ce qui entre dans les Ports François & ce qui en sort. D'ailleurs les Vaisseaux de la Nation armés en course se sont signalés depuis six semaines en faisant beaucoup de prises considérables sur les François. En voici quelques-unes des plus remarquables.

L'Armateur *l'Invincible* de St. Malo de 26 canons & de 286 hommes d'équipage, a été pris & conduit dans le Port de *Kingsale* en Irlande. Il y a été suivi d'un autre Armateur François, monté de 40 canons, outre un Vaisseau de St. Domingue, & un Navire de la Martinique, dont la destination étoit pour Bourdeaux. L'on a conduit à *Shieldt* un petit Armateur de six canons & de 30 hommes d'équipage ; à *Corck*, une Galliotte montée de 28 canons, & le Vaisseau la *Renommée*, parti de
Bour;

Bourdeaux pour le Canada, ayant 500 Soldats ou Matelots à bord, & pour la valeur de 80000 livres sterlings en marchandises, en munitions & en argent comptant; à Portland, le *Marquis de Gallifet*, de 14 canons, transportant des munitions à Louisbourg & aux Isles sous-vent, le Vaisseau l'*Hirondelle*, de Marseille à la Martinique, & un Armateur de douze canons & de 140 hommes d'équipage. Le Capitaine Nash, commandant l'Armateur le *César* de Bristol, y a amené deux Bâtimens François, le *Dauphin* & la *Jolie Galère*, partis de Rochefort pour se rendre à Louisbourg, dont le premier avoit à bord 18 canons, 50 hommes d'équipage & 50 Soldats. Le Vaisseau de guerre le *Sommerset*, de 74 pièces de canon, a conduit à Spithead deux prises Françaises, dont l'une est le *Superbe* de 800 tonneaux, de 24 canons & de cent hommes d'équipage, outre 150 Soldats, & l'autre la *Renommée* de 400 tonneaux, de 14 canons & de 90 hommes d'équipage, chargées de munitions, d'étoffes pour l'habillement des troupes Françaises en Amérique & d'une somme considérable en argent. La *Penelope*, Corsaire François de Morlaix, monté de 18 canons & de 180 hommes d'équipage a été conduit à *Plymouth*. Plusieurs autres Bâtimens de la même Nation, de moindre force, ont de plus été amenés dans les Ports de la Grande-Bretagne; ce qui contrebalance beaucoup depuis un tems le désavantage causé par les prises que les François font de leur côté sur les Bâtimens Anglois.

Il en est des places vacantes dans le Ministère, qu'elles ne seront remplies qu'après la séparation du Parlement. Mrs. Pitt & Legge,

qui y laissent leur vuide par la démission qu'ils ont de leurs Emplois, ont présentement reçu de la plus grande partie des Villes & Communautés du Royaume le même témoignage d'affection pour leurs personnes & de reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la Couronne & à la Nation Britannique, que leur ont rendu d'abord les Villes de *Londres* & de *Bristol*. Toutes ont député préalablement au Parlement, qu'elles avoient pris la résolution d'envoyer à ces Messieurs des Lettres de Bourgeoisie renfermées aussi dans des Boîtes d'or, ou qui sont faites de quelque bois précieux.

HOLLANDE.

LES Etats Généraux dans le parti qu'ils ont pris de garder la plus exacte neutralité dans la guerre présente, ne s'occupent que des soins de faire fleurir le commerce qui étoit déchu de leurs Provinces, & des affaires qui ne tendent qu'au bien des Sujets de cette République. Ayant sçu menager toutes les Puissances actuellement belligérantes d'une manière qui ne leur attire que leur amitié, elles viennent d'en recevoir un nouveau témoignage du Roi de France, par un consentement de ce Monarque à ce qu'un Bâtiment Anglois arrêté, il y a quelque-tems au *Texel*, & qui avoit été déclaré de bonne prise, fût restitué en conséquence d'un appel interjetté à cette occasion. Voici une Lettre qui donne des preuves de ce que nous avançons. Mr. Peirenc de Moras, Controlleur Général des Finances & Secrétaire d'Etat du département de la Marine de France, l'a écrite & fait remettre à Mr. Lestevenon de Berkenrode, Ambassadeur de Leurs Hauts

des Princes &c. Juillet 1757. 39
tes Puissances auprès de Sa Majesté Très-
Chrétienne.

MONSIEUR,

J'ai rendu compte au Roi, en son Conseil, de
l'appel interjetté par le Sieur Hodgson, Né-
gociant d'Amsterdam, sur le jugement du Con-
seil des Prises, du 24. Août 1756, qui avoit
adjudgé à l'Armateur du Corsaire le Lion de
Dunkerque, comme légitime; la prise du Bâti-
ment Anglois la Catherine de la Nouvelle-
York. J'ai mis en même-tems sous les yeux de
Sa Maj. les différens offices présentés par Votre
Excellence, pour réclamer ledit Bâtiment, com-
me ayant été pris dans le Texel, & dans un
lieu où il étoit sous la protection des Etats- Gé-
néraux. Quoique le lieu où cette prise a été
faite n'ait pas paru constaté d'une manière bien
certaine; qu'il résulte même des déclarations, in-
terrogations & autres procédures régulièrement
faites, de fortes présomptions, que la Neutra-
lité & la Souveraineté des Etats- Généraux
n'ont point été blessées, & que la prise avoit pu
par conséquent être légitimement faite d'un Bâ-
timent ennemi dont la Cargaison appartenoit
aux Anglois; cependant Sa Maj. par égard pour
la réclamation faite par V. Ex., & pour don-
ner aux Etats- Généraux de nouvelles preuves
de son amitié & de l'intention où elle est qu'il
ne soit rien entrepris par les armemens en course
de ses Sujets contre les droits de L. H. P., elle
s'est portée à ordonner la restitution de ladite
prise: Mais elle n'a pas pensé dans ces circon-
stances, qu'il fût juste de faire supporter à l'Ar-
mateur dudit Corsaire, des dommages & inté-
rêts qui ne doivent être prononcés que lorsque
les prises sont évidemment illégitimes. Je vous
don-

Donner les ordres pour l'expédition de l'Arrêt qui ordonne la restitution du Bâtiment & de sa Cargaison. J'ai l'honneur d'être &c. A Versailles le 4 Juin 1757. Signé: DE MORAS.

On a déjà envoyé à Mr. de Berkenrode l'ordre d'aller faire à Sa Maj. Très- Chrétienne les remerciemens respectueux de Leurs Hautes Puissances à ce sujet.

Le Chevalier de la Quadra, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade du Roi d'Espagne à La Haye ayant été appelé par Sa Maj. Cath. pour se rendre à sa Cour, il est présentement en route pour Madrid. Il la prend par Bruxelles & Paris.

P A R S - B A S.

DEpuis la Bataille du 6. Mai dernier près de Prague, le Roi Très- Chrétien ayant résolu d'ajouter de nouvelles forces à celles qu'il avoit déjà fait marcher en si grand nombre & si bien pourvuës sur le Bas-Rhin, un Corps, qu'on fait monter à près de cinquante mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, est actuellement en pleine route avec tous les trains & les munitions de guerre convenables, pour se joindre encore à sa formidable Armée, qui agit actuellement par les meilleures directions, tant pour secourir les augustes & nouveaux Alliés, l'Impératrice-Reine & le Roi de Pologne Electeur de Saxe, qu'en sa qualité de Garant des Traités de Westphalie, enstreints par le Roi de Prusse Electeur de Brandebourg. Rien ne passe en beauté les Hommes & les Chevaux que nous avons vû, & que nous voyons passer journellement par nos Provinces & par nos Villes. Jusqu'à la fin du mois de Juin, il en est passé de deux en deux jours par

par celle-ci (Luxembourg.) Ces troupes, comme toutes les autres qui ont pris différentes routes, animées de l'ardeur qui les conduit à la défense des Puissances opprimées, vont avec joye pour cueillir les lauriers qui les attendent, conduites par des Officiers expérimentés dans l'art qu'ils professent, se joindre au Maréchal d'Etrées qui les commande. Marche tranquille; on n'y remarque nul desordre. Aussi, les arrangemens en ont-ils été faits & concertés par tout avec toute la justesse possible, par les Commissaires François envoyés de côté & d'autre, & les Etats des diverses Provinces par où les marches ont été fixées.

NB. Comme l'on ne sauroit regarder en ce Pays d'un œil indifférent les relations étrangères dans lesquelles il règne de l'affectation à publier les événemens du tems d'une manière desavantageuse pour l'auguste Maison d'Autriche, les Gazettes & Feuilles publiques où l'on reconnoitra cette affectation courront le juste risque d'être interdités dans ces Provinces. Le Gouvernement, très-éloigné d'ailleurs de gêner celles qui se renferment dans la vérité des faits & dans leur simple exposé, veut seulement couper cours aux relations exagérées que quelques Feuilles de nouvelles publiques débitent avec une sorte de préférence qu'il n'est guères possible de distinguer de la partialité. On est scandalisé de toutes les circonstances que l'on a voulu faire croire peu de jours après la Bataille du 6. Mai au sujet de Prague, comme si cette Ville étoit dès-lors sur le point de succomber à la puissance de l'ennemi, tandis que l'on avoit en main des Lettres de très-bonne part qui la représentoient comme bien éloignée d'une pareille situation

situation, par un effet de la bonne direction & de l'attention continuelle du Sérénissime Duc Charles de Lorraine, qui depuis qu'il a pris le Commandement de l'Armée, n'a négligé aucuns des soins qui dépendoient de lui pour remettre les affaires dans une situation plus favorable.

L'Impératrice-Reine a nommé à la Dignité de Chef & de Président adjoint de son Conseil Privé, Mr. de Neny, Conseiller d'Etat, & Trésorier-Général des Finances. Sa Maj. a disposé de la place de Trésorier-Général, en faveur de Mr. de Cordeys, Président de la Chambre des Comptes, qui est remplacé dans cette Présidence, par le Baron de Cazier, Conseiller d'Etat. L'Impératrice a nommé Conseiller en ses Conseils d'Etat & des Finances, Mr. de Neny, Conseiller-Aulique, ci-devant Secrétaire du Conseil Suprême des Pays-Bas établi à *Vienne*. Elle a nommé deux autres Conseillers d'Etat, qui sont, Mr. de Crumpipen, Secrétaire d'Etat & de Guerre, & Mr. de Nobili.

ARLON. Il y eut le 28. Mai une entrevûë au village d'*Obange* situé entre cette Ville & *Longwy*, entre le Marquis de Mezieres, Gouverneur de *Longwy* & une Députation des Etats du Duché de *Luxembourg*, au sujet d'une Chaussée à construire depuis *Arlon* jusqu'à *Longwy*, & pour laquelle les ordres ont déjà été intimés aux habitans des lieux circonvoisins. A cette occasion, le Marquis de Mezieres avoit fait préparer à *Obange* un dîner où rien n'a été épargné, soit pour la diversité des mets que la saison pouvoit offrir, soit pour la qualité des vins les plus exquis. Toute la Compagnie eut lieu d'applaudir aux manières distinguées & gracieuses de Mr. le Marquis, qui,

par

des Princes &c. Juillet 1757. 43

par un effet de son affabilité, admit les jeunes filles de cet endroit à lui faire un compliment au sujet de la Chaussée, si désirée depuis long-tems, & qui par sa communication entre les deux Etats voisins, la France & le Duché de *Luxembourg* figuroit les liens d'amitié, d'union & d'alliance qui unissent leurs Souverains, & pour la longue durée desquels elles formoient des vœux. Ces jeunes filles présentèrent au Marquis de Mezieres une Cocarde mélangée des Couleurs qui sont le Simbole de cette union. Mrs. de la Députation pour le Duché de *Luxembourg*, étoient le Baron Duprel, Conseiller de Courte-Robe du Conseil de cette Province & Député résident de l'Etat-Noble, & Mr. Knepper, le plus ancien des Echevins de la Ville de *Luxembourg* & résident du Tiers-Etat. Avec le Marquis de Mezieres se sont trouvés à *Obange*, Mr. de Mezieres, fils, Chevalier de Malthe, le Lieutenant-Général & Subdélégué de *Longwy*, le Major & un Capitaine du Régiment de Rougrave.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

SAXE. Pour continuer le récit des calamités de la *Saxe* causées par les exactions du Roi de Prusse, il n'y a qu'à présenter aux yeux de nos Lecteurs, les Mandemens qui sortent à la continué de son redoutable Directoire général établi à *Torgau*. La fourniture des recrues

*Suite des
maux de la
Saxe.*

a donné lieu à un nouveau, dont voici les termes.

Comme par les diverses rébellions & par la grande désertion qu'il y a eues dans les Régimens Saxons, passés au service de Prusse, il faut, pour les compléter, 4 mille 200 recrues, qui, en conséquence de l'Ordre spécial & précis de Sa Maj. le Roi de Prusse, doivent être de nouveau levées dans les Etats Electoraux de Saxe, & que suivant la répartition faite, le Cercle de *** est tenu de fournir le nombre de recrues auquel il est fixé, chacune aura pour le moins 5 pieds 5 pouces de hauteur, & ne sera pas au-dessous de 20, ni au-dessus de 30 ans. A ces Causes, il est enjoint par la Présente, au nom de Sa Maj. le Roi de Prusse, & par son ordre exprès, aux Députés des Etats, au Capitaine du Cercle, aux Commissaires de Guerre du Cercle, de même qu'aux Officiers & Magistrats du Cercle de ***, que d'abord après la réception de cet Ordre, sans le moindre délai, ils ayent à repartir ce nombre de recrues selon le Contingent de chaque Baillage & Ville, & à faire assembler lesdites recrues de telle façon, que trois semaines après l'intimation de cet Ordre, elles soient prêtes à être livrées aux lieux & Régimens qu'on leur indiquera incessamment. On devra aussi envoyer à chaque Régiment, une liste exacte des recrues, avec leurs noms, leur âge & leur taille, & cette liste sera certifiée par les Députés des Etats & par les Commissaires de Guerre.

C'est pourquoi, l'on ordonne par la Présente, de la manière la plus expresse & la plus rigoureuse, aux Députés des Etats, Chefs du Cercle,

des Princes &c. Juillet 1757. 45

*Cercle, Commissaire des Guerres, Officiers & Magistrats dudit Cercle de *** conjointement & séparément, de s'y conformer sans perte de tems, & sans faire la moindre difficulté, puisque dans le cas du contraire, & si ce nombre de recrues, de la taille & de l'âge prescrites, ne se trouvoit pas rassemblé au tems marqué, il sera procédé contre eux & leurs biens, par la plus sévère Exécution-Militaire, indépendamment des peines corporelles qu'ils encourent pour leurs personnes.*

Outre les 66842 écus, 21 gros mentionnés dans notre dernier Journal, page 404, pour bonifier l'habillement & les armes du Régiment de Loen, ci-devant Prince Frédéric-Auguste de Saxe, ainsi-que du premier Bataillon de Jeune-Bevern, autre fois Prince Xavier, & des 136 Dragons du Régiment ci-devant Rutowski, les Prussiens ont encore exigé la somme de 4982 écus, 17 gros, 6 deniers pour les Equipages que les Officiers du second Bataillon de Loen & ceux du premier Bataillon de Jeune-Bevern ont perdus à la désertion de ces Corps. Le Général-Major de Rezow a adressé à ce sujet aux Etats de l'Electorat, un Ordre datté du Camp Prussien devant Prague, le 16. Mai, & dont voici la teneur.

SA Majesté Prussienne veut & entend que ces 4982 écus, 17 gros, 6 deniers, soient de même exigés des Etats, comme une annexe de la première somme, & payés à la Caisse extraordinaire des Uniformes à Dresde, contre quittance du Sr. Cassébourg, Receveur & Commissaire des Guerres. Sadite Majesté leur commande d'autant plus sérieusement l'acquit de ces deux

deux sommes avant la fin de ce mois, (de Mai) que l'habillement & l'armement desdits Corps ne souffrent aucun délai, & que les Officiers doivent se procurer de nouveau les Equipages qu'ils ont perdus par cette révolte. Il n'y a point d'espérance d'obtenir une prolongation de ce terme de payement; & si les Etats y manquent, ils peuvent s'attendre qu'on employera des moyens rigoureux pour les y contraindre.

Par un autre Ordre du même Général, datté du jour suivant, il insiste de nouveau sur l'entier fournissement des 2500 hommes de recrues, pour l'augmentation des Régimens ci-devant au service de Saxe, & de 2487 hommes pour remplacer les troupes désertées, de même que sur les restans précédens. Comme l'impossibilité étoit de les livrer jusques-là, Mr. de Rezow témoigne aux Etats, « Qu'il est » fâché de ce peu d'attention de leur part, » étant très-persuadé, vû les derniers ordres » du Roi au sujet de ces deux livraisons de » recrues, que Sa Maj. veut que son inten- » tion à cet égard soit exécutée avec la der- » nière rigueur. » C'est donc, ajoute Mr. de Rezow, en vertu du très-gracieux Ordre du Roi, mon Maître, que je fais savoir, par la Présente, à Mrs. les Etats, que s'ils ne font point l'entier fournissement des deux nombres de recrues & des restans précédens, avant la fin de ce mois, (de Mai) on procédera non seulement par voye d'une forte Exécution militaire contre les Cercles en défaut, mais encore par des moyens rigoureux de contrainte contre les Chefs & Commissaires des Cercles. Sur quoi les Commandans des Garnisons en Saxe sont déjà exactement instruits.

des Princes &c. Juillet 1757. 47

Le Général-Major de Rezow a encote adressé, en datte du 20. du même mois, deux autres Ordonnances, la première à la Noblesse de Saxe, & la seconde au Magistrat & au Corps des Marchands de *Leypsig*. Voici la traduction de l'une & de l'autre.

PREMIERE ORDONNANCE. *Comme Sa Maj. le Roi de Prusse, dans la vûë d'accélérer les opérations de la guerre, & d'empêcher l'Armée Autrichienne de pénétrer en Saxe, a été obligée de faire de très-grandes dépenses, qui sont encore augmentées par la Bataille livrée en dernier lieu près de Prague, & que rien n'est plus juste que la Noblesse Saxonne contribuë aussi de son côté à supporter ces dépenses; j'ai ordre de Sa Maj. de faire savoir, par la Présente, à Mrs. les Députés & Etats de la Noblesse de l'Electorat de Saxe, que Sadite Majesté attend d'eux, sans faute, six cens mille écus comme un Don gratuit, entre-ci & le 15. Juin de cette année; lesquels devront être payés à *Leypsig*, à la Caisse des Contributions, contre des quittances provisionnelles du Magistrat de la même Ville. Mais Sa Maj. m'ordonne de déclarer, en même-tems, que son intention n'est nullement que les Sujets & les Villes contribuënt à la fourniture de ces 600000 écus, qui seront répartis sur la Noblesse seule. Cependant, S. M. y ajoute la très-gracieuse assurance, que le tout sera exactement restitué à la paix.*

SECONDE ORDONNANCE. *On a laissé jusqu'ici au Magistrat & au Corps des Marchands de *Leypsig*, plus de tems qu'il n'en falloit, pour trouver la somme d'argent qui, en vertu de l'Ordre de S. M. le Roi de Prusse, a été répartie*

1608

sur eux: Mais comme il paroît qu'ils abusent de cette indulgence, & qu'ils ne font aucune disposition sérieuse à cet effet, S. M. ne veut point leur accorder de délai ultérieur. Elle m'ordonne de notifier au Magistrat & au Corps des Marchands de Leypsig, que s'ils ne fournissent pas à présent, sans plus de remise, la somme qui a été répartie sur eux; on arrêtera dix Membres du Magistrat & du Corps des Marchands, dont j'indiquerai les noms, & lesquels seront détenus jusqu'à l'entier paiement de ladite somme. C'est ce dont je veux bien les avertir par la présente, en leur annonçant que ces deniers devront être remis incessamment au Quartier-Maître Bart, Receveur de la Caisse du Magazin Général à Dreïde, sur sa quittance provisionnelle, contre laquelle je donnerai de mon côté la quittance générale: A quoi j'espère que l'on satisfera, attendu que l'Ordre du Roi ne me permet pas de différer à faire arrêter les dix Membres du Magistrat & du Corps des Marchands, jusqu'à l'entier paiement de la somme. Au reste, j'ai notifié pareillement à la Noblesse de Saxe, qu'elle doit contribuer six cens mille écus pour les dépenses de la guerre, & les payer à la Caisse des Contributions à Leypsig. C'est pourquoi, le Magistrat de la même Ville aura à recevoir cette somme, & à en donner les quittances provisionnelles. Signé, W. V. DE REZOW.

Telles sont ces Ordonnances. Malgré des Lettres de Sauve-garde que le même Général-Major avoit données le 22. Janvier dernier, pour tous les Haras de la Saxe, le Directoire de Torgau a reçu un Ordre du Roi de Prusse, par lequel il lui a été enjoint d'envoyer incessamment en Bohême, tout ce qui se trouveroit
de

'des Princes &c. Juillet 1757. 49
de Chevaux legers dans la Saxe, soit Carvales
ou Hongres, de quelque couleur qu'ils puissent
être, parce que l'intention étoit de les employer
indistinctement parmi les Chevaux des Hussars.

Le Directoire a fait enlever aussi tous les chevaux des Haras de *Gradiuz* & de *Dœlen*, sans que l'exécution de cet Ordre ait pû être arrêtée par des représentations qui ont été faites sur les lieux & de la part du Collège de la Chambre Electorale. La même chose s'est exécutée à *Mersebourg*, à *Weldenstein* & par-tout ailleurs où il y a des Haras. Les Prussiens se sont procurés par cet enlèvement, en très-peu de tems, un nombre considérable de bons chevaux pour remonter leur Cavalerie. Les représentations, quoiqu'inutiles, ont été d'autant plus fortes, qu'on ne pouvoit guères s'attendre à une pareille exaction, parce que les Sauvegardes avoient été accordées au nom du Roi de Prusse même.

A l'égard de la levée des recrues, elle est poussée avec toute rigueur; car on ne connoit plus d'autre voye que celle-là employée par la Prusse. L'Ordonnance suivante le prouve. Elle a été adressée dès le 12. Mai par Mr. de Borck, aux Etats, aux Commissaires des Guerres & des Cercles, & aux Officiers & Magistrats de l'Electorat.

*C*omme en conséquence de l'Ordre de Sa Maj.
le Roi de Prusse on doit lever un certain
nombre de recrues, & que Sa Maj. a commandé
à cet effet quelques Officiers du Régiment de
Salder, il est enjoint par la présente, au nom de
sainte Majesté, aux Etats & Commissaires des
Guerres, à ceux des Cercles, ainsi qu'aux Offi-

ciers & Magistrats de l'Electorat de Saxe, non-seulement de laisser partir, sans le moindre empêchement, les recrues que lesdits Officiers de Salder trouveront leur convenir, mais aussi d'accorder à ces derniers toute l'assistance requise; & s'il est besoin, de faire même arrêter celles qu'ils auront retenues pour le service; Au défaut de quoi, & si lesdits Officiers Saxons n'obéissent pas convenablement à cet Ordre exprès du Roi, ils doivent s'attendre pour certain qu'on les rendra responsables à cet égard, & qu'ils seront punis de la manière la plus rigoureuse, suivant l'exigence du cas &c.

Le même Directoire a encore adressé aux Députés des États & aux Commissaires de chaque Cercle, deux autres Ordonnances, dattées du 25. Mai, dont l'une exige le prompt fournissement des restans de recrues du premier & du second Nombre, en y joignant des menaces réitérées de procéder contre-eux par voye d'Exécution militaire. L'autre indique le Contingent que doit fournir chaque Cercle dans le nouveau nombre de 4200 recrues destiné à compléter les Régimens ci-devant au service de Saxe, ainsi-que l'endroit où elles doivent être livrées dans l'espace de trois semaines, sous la même peine d'exécution.

Le 2. Juin, le Commissariat de Guerre Prussien envoya au Capitaine du Cercle de la Haute-Saxe un Ordre conçu en ces termes: « En conséquence de l'Ordre spécial de Sa Majesté le Roi de Prusse, l'on aura à transporter demain 3. Juin, un certain nombre de Pontons, pour être conduits, par terre, de Pirna à l'Armée du Roi en Bohême.

Voilà le beau des Ordonnances Prussiennes dont

des Princes &c. Juillet 3757. 51
dont l'exécution acheve d'abîmer le Pays désolé.

Venons à présent à la Reine affligée & à son auguste Famille. Le Château où cette grande Princesse fait sa résidence est devenu pour elle une parfaite solitude, depuis que l'accès en est interdit aux personnes qui étoient en possession de lui venir faire la cour. Les Officiers qui avoient le Commandement de la Garde Suisse Saxonne, que le Roi de Prusse a congédiée, ont été éloignés de *Dresde*, & distribués en différens endroits. Le Prince Royal & Electoral & la Princesse son épouse, qui avoient été requis de quitter avec leurs Familles, le Palais qu'ils habitent, & d'aller loger au Château, où nous les crûmes déjà le mois passé, n'y sont cependant pas. Ils en ont été dispensés sur une représentation de l'état de grossesse où la Princesse se trouve, & d'une indisposition du jeune Prince Antoine, leur fils; desorte que Leurs Alteesses Royales pourront encore quelque-tems demeurer dans leur propre Palais. Il n'y a que les Princes Albert & Clement qui ayent été obligés de quitter celui qu'ils occupoient près de la Porte de *Pirna*, & d'aller établir leur demeure dans le Château. L'éloignement du Comte de *Wackerbarth* a été surtout bien sensible pour la Reine & pour la Maison Royale. Sa Majesté, en considération de l'âge & des infirmités de ce Seigneur, qui depuis long-tems ne prend plus de part aux affaires, & s'est borné à l'exercice de sa Charge de Grand-Maître de la Maison du Prince Royal, avoit employé ses sollicitations pour obtenir la révocation de l'ordre en vertu duquel il devoit être transporté à *Custrin*: Mais cette Princesse

n'ayant pû y réussir, & la permission de prendre congé d'elle ayant été refusée au Comte, Sa Maj. pour se procurer du moins la satisfaction de le voir avant son départ, se rendit à l'appartement qu'il occupoit chez le Prince Royal, & lui témoigna en présence de l'Officier Prussien qui étoit venu lui signifier les arrêts, combien elle étoit touchée du malheur de sa situation, & l'extrême sensibilité qu'elle en avoit. Le Capitaine Prussien qui avoit le 3. Juin la garde au Palais Royal, n'a point voulu permettre au Prince Antoine, qui désiroit de prendre l'air pour le rétablissement de sa santé, sans information préalable donnée au Baron de Bornstædt, Commandant Prussien de *Dresde*. Les Officiers de service, qui l'avoient laissé passer les jours précédens, ont été mis aux arrêts pour cette raison. La chose a cependant été réglée depuis d'une manière à prévenir pareille difficulté, lorsque les Princes voudront prendre l'air. Voilà où la Famille Royale se trouve réduite.

Un des Valets de Chambre du Roi de Pologne, qui devoit venir prendre à *Dresde* la Garderobe d'Été de ce Prince, n'a pû s'acquitter de sa commission, faute d'un passeport demandé pour ce Domestique, & qui lui a été refusé. On en a accordé un au Duc de Ste. Elisabeth, Ministre du Roi des Deux Siciles, dont nous avons parlé le mois dernier, afin qu'il vuidât *Dresde* & partît pour la *Pologne*.

Il passe presque tous les jours par *Dresde* des Chevaux, des Chariots, des Pontons, des Fours de fer, de la farine, des habits d'ordonnance & d'autres choses pour le service de l'Armée Prussienne en *Bohème*. Il y est au contraire
arrivé,

des Princes, &c. Juillet 1757. 53

arrivé, & il y arrive encore de tems-en-tems nombre de prisonniers de guerre faits sur les Autrichiens dans ce Royaume, tant à la Bataille du 6. Mai, que dans les actions & les escarmouches particulières. On en a envoyé une partie en *Silefie* & un nombre dans les Provinces de la Maison de Brandebourg. Ceux qui sont à *Dresde* sont fort resserrés, en vûe de les empêcher de se porter à quelque commotion. Passant de l'Infortunée *Saxe* aux Armées de *Boheme*, nous en rapporterons succinctement ce qu'on a pû en apprendre de mieux constaté.

B O H E M E.

LA Bataille qui s'est donnée le 6. Mai sous les murs de la Capitale de ce Royaume, se trouve, pour les circonstances principales, conforme à la relation qui en a paru dans notre Journal du mois passé, page 465 & les suivantes. Il seroit ainsi superflu d'en copier d'autres, toutes se rapportant pour l'essentiel à ce que nous en avons marqué. Les troupes Impériales ont perdu dans cette action vingt pièces de canons, quelques Etendarts & Drapeaux, les Chariots traineurs & du bagage. Tout le reste a été conduit à *Prague*. Leur perte en hommes, bien vérifiée, ne passe pas les 7000 en tout. Celle des Prussiens, sans la moindre exagération & de leur propre aveu, est au moins de treize mille hommes. C'est à quoi se réduit la perte de part & d'autre de la sanglante journée du 6. Mai. On n'a rien à diminuer des éloges que la relation de *Berlin* donne au Comte de Schwerin tué dans cette Bataille, un Drapeau à la main. Ils lui sont dûs, pour son profond savoir dans l'art militaire, quoique

son dernier coup de bravoure, fut un coup de-désespéré & son coup mortel. Ne pouvant aller aux Autrichiens que par les marais & les défilés de *Bischorwitz*, comme nous l'avons déjà marqué, il fut obligé de partager son aîle droite en deux corps. L'Infanterie surmonta cet obstacle & poussa jusqu'au delà de *Bischorwitz*; mais elle ne put soutenir le feu de la mousqueterie Autrichienne: Elle plia donc & prit la fuite. Alors le vieux Schwerin fit ses derniers efforts pour la rallier, il ne fut pas obéi. Alors confus, ou plutôt de-désespéré, il se fit d'un Drapeau, & le porta au plus fort de la mêlée: ses Soldats le suivirent, & la mort de leur Chef, qui tomba des premiers, ne servit qu'à redoubler leur courage.

La perte du Général Schwerin seroit irréparable pour le Roi de Prusse, si S. M. n'avoit appris de lui toutes les connoissances, qui la rendent l'un des plus grands guerriers de son siècle. Elle n'y a pas été moins sensible qu'à celle des autres Généraux tués dans la même action, les armes à la main, & entre - autres du Duc de Holstein-Beck, Prince de 34 ans, qui donnoit de grandes espérances.

Le Lieutenant - Général de Hautcharmois qui y a pareillement acquis de la gloire, l'a payée, également de la vie. Blessé, comme il l'a été, il est mort d'une inflammation à la gorge.

On ne peut que publier le gain de la Bataille du côté du Roi de Prusse; il la doit à la supériorité de son Armée, qui passoit les cent mille hommes, tandis que celle de l'Impératrice-Reine étoit tout au plus de 55000. Le Maréchal de Broun, qui y a fait ce qu'on pouvoit attendre de son expérience ainsi que de sa
pru-

prudence, y a été fortement blessé à une jambe. Quoiqu'il en soit, il résulte toujours de cette Bataille un desavantage notable pour l'Armée Impériale; & ce desavantage souffert doit être attribué à trois causes principales: La première, que cette Armée n'a pû être jointe à tems par le Corps que commandoit le Général Serbelloni, & qui est présentement sous les ordres du Maréchal de Daun; la seconde, que l'aîle droite s'est trop écartée au premier avantage qu'elle a eu sur les Prussiens, & que pour le vuide que sa trop grande ardeur à les poursuivre a laissé entre elle & la gauche, le Roi de Prusse a eu occasion d'y pénétrer, comme il l'a fait très-habilement, & d'envelopper la droite. La troisième cause enfin doit se tirer de ce que le Maréchal de Broun, forcé de combattre avec des forces inférieures, n'a eu d'autre parti à prendre, par la confusion qui s'est mise dans les troupes, que de rabattre sur *Prague*, pour garantir cette grande Ville du danger apparent de tomber au pouvoir de l'ennemi.

C'est donc dans *Prague* que s'est retirée d'abord une partie de l'Armée Impériale qui a combattu, & desuite presque tous les Corps qui la composoient. Elle y étoit encore dans la seconde semaine de Juin avec le Duc Charles de Lorraine qui la commande & les Princes & Généraux qui y servent, mais renfermée par celle du Roi de Prusse, qui faisoit faire pour lors, avec la plus grande diligence, les préparatifs pour assiéger la Ville dans les formes, après y avoir fait jeter' jusques-là, des hauteurs qui la commandent des deux côtés de la *Moldau* où campe le fort de son Armée, quantité de bombes & de boulets rouges qui ont
mis

mis le feu à divers Edifices & à plusieurs maisons, sans que ce Prince eut encore dirigé sa grosse artillerie contre les murs. S. M. Prussienne apporte aussi d'autant plus de célérité à ses préparatifs, qu'elle voudroit mettre *Prague* dans la contrainte de se rendre avant que l'Armée du Maréchal de Daun se réunit & se trouvât à portée d'engager une Bataille. Mais ce qui l'incommode infiniment, ce sont de fréquentes & vigoureuses sorties de la Place depuis le 23. Mai. Elles lui emportent du monde, quelquefois des pièces d'artillerie, donnent lieu à une plus grande désertion qui ne discontinuë point dans son Armée, & la font rabattre sur des sommations à la nombreuse garnison, que si elle refuse de se rendre sans plus de délai, elle ne sera reçue qu'à discretion.

Ces sommations n'opèrent cependant rien. *Prague* est pourvûe encore pour du tems de toutes sortes de munitions de guerre, mais les provisions de bouche commençoient à y diminuer beaucoup vers le 15. du mois de Juin. Une artillerie nombreuse y borde les ouvrages extérieurs des trois Villes, capable ainsi de répondre, par un feu bien soutenu, à celui de l'artillerie des Prussiens. Le Sérénissime Duc Charles de Lorraine conduit seul la défense du siège avec autant de valeur que d'intelligence, & par ses bonnes directions il tâche de donner le tems à l'Armée du Comte de Daun d'affoiblir le Corps Prussien du Duc de Brunswick-Bevern qui lui est opposé, & de venir dégager *Prague*, lorsqu'il auroit ses renforts. Pour les recevoir plus aisément, le Comte de Daun a abandonné successivement le Camp de *Bömisch-Brod*, celui de *Caurzim* & celui

celui de *Colin* qu'il avoit pris depuis l'affaire du 6., & s'est replié avec son Armée à *Kuttenberg* & à *Czaslau*, où il a été joint par la plus grande partie des troupes qui étoient en marche pour s'y rendre.

Par cette position & celle du Corps du Comte de *Nadaſti*, Général de Cavalerie, qui est dans le Cercle de *Czaslau*, la communication est conservée avec la *Moravie* & l'*Autriche*. Ce Général a surpris un Corps de Hussars Prussiens près de *Colin* & en a défait quelques centaines. Il y avoit à *Suchdol* un Magasin de vivres & de fourages, que le Comte de *Daun* a jugé à propos d'en faire retirer. Il s'est passé une escarmouche entre les troupes légères qui escorteient le Convoi & un détachement Prussien dans lequel une vingtaine de Soldats de part & d'autre ont perdu la vie. Le transport n'en a pas moins été fait. Diverses autres escarmouches ont eu lieu en plusieurs endroits, dans des rencontres de partis qui n'étant pas considérables, nous en laissons les rapports aux nouvelles de semaine qui savent les assaisonner au goût qu'ils veulent bien leur donner. Car les Prussiens, maîtres d'une grande étendue de Pays depuis leur rentrée en *Bohème*, s'y répandent dans les Cercles de la partie occidentale, exigent de grosses contributions, battent l'estrade, & enlèvent ce qui leur tombe sous les mains. Mais ce qu'on peut regretter beaucoup pour l'Armée Autrichienne de leur invasion, c'est la perte qu'elle a faite dans ses retraites, de divers gros Magazins, enlevés, brulés, & à l'établissement desquels, placés aux endroits les plus convenables, on avoit pourvû avec la plus grande attention; de sorte que rien n'eût
man-

manqué dans cette Armée pour le succès de la campagne, si les troupes eussent été rassemblées à tems aux endroits où elles devoient être prêtes d'agir. La désertion, cette maladie enracinée dans les troupes qui continuë à être grande du côté des Prussiens, regne aussi parmi les troupes Impériales. Elle a porté le Roi de Prusse à un Acte d'amnistie, datté de son Camp devant *Prague* le 17. Mai, & signé de sa main, par lequel il promet le pardon entier à tous les déserteurs de ses troupes, tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, des Hussars & des autres Corps, qui retourneront, dans l'espace de dix semaines, à leurs Régimens, ou qui se rendront directement à l'Armée de Sa Maj. ; leur déclarant qu'ils n'auront ni peine ni reproche à essuyer. Pour suppléer en quelque manière à la diminution d'hommes causée par cette désertion, les Corps de Prussiens à mesure qu'ils se sont étendus en *Bohème*, ont levé des recrues dans le Pays, & engagé tous les déserteurs Autrichiens qui se présentoient pour prendre parti.

Un grand orage qu'il fit le 30 Mai, accompagné d'une forte pluye, agiterent & enflerent tellement la *Moldau*, que les deux Ponts des Prussiens établis au-dessus & au-dessous de *Prague*, furent détachés de leurs ancrs. Les pontons du premier, emporté par le courant dans *Prague* même, y furent poussés avec tant de rapidité, que la plupart résortirent à l'autre côté de la Ville, après avoir passé sous le pont qui sépare la petite Ville d'avec les deux autres, & qui est un pont bâti sur 24 arches. Les Autrichiens se sont emparés de huit de ces pontons revêtus de cuivre, qui s'étoient arrêtés contre les arches, tandis- que les autres étoient entraî-

des Princes &c. Juillet 1757. 59

entraînés par le cours rapide & par l'agitation de l'eau, qui rendirent inutiles tous les efforts qu'on voulut faire pour s'en saisir. L'inondation fut plus dangereuse encore par rapport aux Magazins qui sont dans les caves de la vieille Ville, que le feu des assiégeans. Les bombes jettées la nuit du 3^e Mai au 1. Juin ont causé des incendies dans trois quartiers différens.

Outre l'Armée avec laquelle le Roi de Prusse tient *Prague* bloqué, des deux côtés de la *Moldau*, & un gros Corps qu'il a fait marcher en avant pour observer les mouvemens du Maréchal Daun, il en étoit resté un petit en réserve sur la frontière de *Saxe*, dont il a jugé être en état de se passer pour les grandes opérations. Afin de retirer quelque service de ce Corps, ce Prince en a fait trois détachemens, qui ont paru sur le territoire de l'Electeur de Baviere, sur celui de la dépendance de l'Electeur Palatin, & sur le territoire de la Ville de *Nuremberg*. Quoiqu'ils eussent demandé des fournitures de vivres & de fourages; c'est-à-dire, quoiqu'ils y eussent exigé des contributions, ils se sont retirés sur les assurances qu'ils ont reçues de l'observation de la neutralité pour ces différens territoires. On s'en tiendra ici à ce narré succinct des mouvemens des Armées en *Bohême*, & de ce qui s'y passe jusqu'à ce qu'il s'en présente quelque chose de plus. On est à la veille de l'apprendre. Celle de Prusse est toujours campée sur les hauteurs de *Prague* dont elle bombarde les Edifices. Celle du Duc Charles de Lorraine dans *Prague* qui s'y soutient au mieux, & celle du Maréchal de Daun aux environs de *Czastlaw*, qui a trouvé à propos de s'en retirer jusqu'à *Jenekau*, gardant toujours la droite de la *Sazava*; parce qu'il a jugé à un mouvement

que le Prince de Bevern a fait le 5. Juin; que son intention étoit d'empêcher la jonction des nouveaux renforts qui lui venoient. Il y a eu, à la même occasion quelques escarmouches entre des détachemens Prussiens & les troupes avancées aux ordres du Général Nadafti. Elles ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, & il y a eu d'un côté & de l'autre environ 150 hommes tant tués que blessés. Selon les apparences le Comte de Daun restera quelque-tems dans cette position, afin d'attendre les troupes qui sont actuellement en marche pour le joindre, & de s'avancer ensuite vers l'ennemi avec des forces suffisantes.

Rien au reste n'indiquoit encore, dans les dix premiers jours de Juin, que les Prussiens se disposassent à ouvrir la tranchée devant *Prague*. Leur unique but paroïsoit être, en abîmant la Ville, de fatiguer l'Armée qu'elle renferme, & de l'obliger, par une suite d'incommodités, à la nécessité de se rendre. Quant au Maréchal Broun, il continuë d'être tellement incommodé dans *Prague* des suites de sa blessure, qu'on doute s'il sera en état de commander le reste de la campagne.

Le Corps d'Armée Prussienne sur les hauteurs de *Prague*, est sous le Commandement du Maréchal Keith, du Prince de Prusse, du Prince Ferdinand, du Prince d'Anhalt-Dessau & du Prince Héréditaire de Hesse-Darmstadt. Il enferme ce qu'on nomme la *Petite Partie de Prague*, située endecà de la *Moldau*. Son aîle droite s'étend vers la montagne de *St. Laurent*, qui commande en quelque façon la *Montagne-Blanche*. Son aîle gauche fait face à une grande Plaine,

des Princes &c. Juillet 1757. 61

plaine, laquelle s'étend le long de la *Moldau*, vers le *Ratschin*. Les Autrichiens occupent dans cette plaine, de forts remparts contre le *Belvedere* & le *Parc*. Quelques uns de leurs Régimens d'Infanterie sont campés sous des Tentes sur le rempart principal. L'Armée que le Roi de Prusse commande en personne, est au-delà de la *Moldau* & resserre le reste de *Prague*. Outre des redoutes, des retranchemens & les Batteries qui occupent le terrain autour de cette Place, Sa Maj. Prussienne y a aussi fait faire des coupures, des abatis, des fossés, & fait rendre le terrain impraticable de toute manière, afin de rendre non-seulement les sorties difficiles à la Garnison, mais pour l'empêcher de se retirer de la Place, au-cas qu'elle en prît le moyen.

V I E N N E.

LE voyage du Comte de Caunitz Rittberg de cette Ville à l'Armée de *Bohème* a donné lieu à bien des conjectures. Il n'avoit cependant pour objet principal que de prendre connoissance de l'état des affaires à cette Armée, & de s'acquitter d'une commission particulière auprès du Sérénissime Duc Charles de Lorraine. Comme le sujet de cette commission n'a pû être rempli, parce que le Prince étoit déjà dans *Prague*, lorsque Mr. de Caunitz arriva dans les environs, il a été libre aux spéculatifs de donner carrière à leurs réflexions sur les instructions dont ils ont supposé qu'on l'avoit chargé. Etant parti, comme nous l'avons marqué, la nuit du 5. au 6. de Mai, il revint à *Vienne* le 9. Le 12. le Duc de Wirtemberg y arriva pour lever des difficultés survenues par rapport à la marche des troupes qu'il a résolu d'envoyer en
Bohème

Bohème au service de la Cour. Ce Prince se rendit le 15. à *Luxembourg*, où il eut audience de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, & le 16. à *Schônbrunn* où il fut admis à celles des Archiducs & des Archiduchesses. Il partit le 19. pour l'Armée Impériale pour lors campée auprès de *Colin*. Il en est revenu quelques jours après, & depuis il est encore reparti pour y retourner.

Le 21. il se tint à *Schônbrunn*, une grande conférence, dans laquelle on délibéra sur plusieurs affaires très-importantes. Entre autres résolutions qui y ont été prises, l'on a arrêté, quant aux troupes, de faire marcher de *Vienne* & des autres Villes des Etats - Héritaires, tous les Régimens qui se trouvoient en état de joindre l'Armée. Conformément à cette délibération, un Bataillon du Régiment de Leopold Daun, un de celui de Botta & un du Régiment de Thierheim, faisant partie de la garnison de *Vienne*, se sont mis en marche pour aller joindre l'Armée du Maréchal Daun. Le 30. on fit aussi partir un nouveau train d'artillerie de campagne pour la même Armée, à laquelle va se rendre encore un secours de mille hommes d'Infanterie & de 600 de Cavalerie que la Nation Illyrienne a offert à l'Impératrice-Reine.

On s'attend que les choses changeront bientôt de face en *Bohème*, en prenant un tour plus favorable, par la diversion que les troupes Russiennes & Françaises font sur le point de faire aux deux extrémités des Etats du Roi de Prusse. Tout est concerté à cet égard. Les Russiens réellement en marche, tandis que leurs Vaisseaux bloquent déjà les Ports Prussiens, montent,

trent, comme les François, la meilleure volonté de venger les Puissances offensées par Sa Maj. Pr. & de combattre les Princes qui donnent dans son parti. Outre la grande Armée Française prête à pénétrer dans le *Brandebourg* des Duchés de *Gueldres* & de *Cleves* qui sont depuis plusieurs mois à leur pouvoir au nom de l'Impératrice-Reine, un nouveau & nombreux Corps de troupes du Roi Très-Chrétien est actuellement en marche pour se rendre encore en *Allemagne*. Ces deux Puissances faisoient état que le Roi d'Angleterre, pour ne pas voir ses Etats Electoraux exposés aux dangers qui les menacent, auroit pris le parti de la neutralité : Mais il ne s'est pas rendu à des conditions qui lui avoient été proposées dans ce but, & que l'Impératrice-Reine avoit fait communiquer à plusieurs Cours avec lesquelles elle est en amitié.

Suivant les ouvertures faites à ce sujet, le Roi de la Grande-Bretagne, en sa qualité d'Electeur d'Hannover, auroit été regardé comme hors d'intérêt dans la guerre présente. Ses troupes & celles des Princes dont il est allié n'auroient point agi contre celles de l'Impératrice & de ses alliés. Il se seroit engagé aussi de ne secourir le Roi de Prusse, ni par des troupes, ni par de l'argent. Le passage par la partie de son Electorat située à la gauche de l'*Aller*, auroit été accordé aux troupes de Sa Maj. Impériale & de ses alliés, en payant les fournitures de vivres, de fourages & de chariots, outre la permission pour l'établissement des Magazins & des Hôpitaux dans les lieux de l'Electorat qui auroient été indiqués à cet usage. La Ville de *Hamelen* auroit été remise comme en dépôt, soit

soit entre les mains de l'Impératrice, ou de quelqu'un de ses alliés, soit dans celles des Garants de la Convention; qualité en laquelle on proposoit l'Impératrice de Russie & le Roi de Dannemarck. De plus, on auroit réglé la distribution des quartiers dans lesquelles les troupes Hannoveriennes auroient été réparties, & dont le nombre, en vertu de cette Convention, n'auroit pû être augmenté.

Le Prince de Saxe-Hildbourghausen a été nommé par l'Empereur au Commandement de l'Armée de l'Empire. Il y aura sous ses ordres les Généraux Pretlak, Schmetzing & Ostein. L'Impératrice Reine a déjà fait remettre à la Caisse d'opérations de cette Armée, la somme à laquelle monte le contingent de cette Souveraine dans la subvention des Soixanté Mois Romains accordés par l'Empire. Quoique la communication avec *Prague* soit autant que bouchée, il lui en vient néanmoins, chaque semaine, des Couriers qui l'informent de l'état où tout s'y trouve; & qu'à l'exception du Maréchal Broun, que sa blessure tient allité, les deux Princes de Saxe, le Prince Héritaire de Modène, le Duc d'Ahrenberg, le Duc d'Urfel, le Comte d'Arberg, le Général Luchesi, & tous les autres Généraux de l'Armée du Duc Charles, qui y sont, jouissent d'une santé parfaite, & concourent avec S. A. R. aux mesures nécessaires pour la défense de cette Capitale de la *Bohème*. Les Généraux de Pretlak, Stampach, O. Donel, Wied & d'Argenteau, qui ont fait la retraite à *Beneschau*, après la Bataille du 6. Mai, avec ce qui restoit de l'aile droite de cette Armée, sont les seuls qui ne soient pas dans *Prague*: Et par un des derniers

des Princes &c. Juillet 1757. 63

niers Courriers venus de l'Armée du Maréchal Daun. On apprend que le Prince de Bevern a été chassé à 1. lieues derrière *Czastaw*, avec perte de beaucoup de monde.

R A T I S B O N N E.

Nous avons donné dans la première feuille de ce Journal les Pièces remarquables sur les affaires du tems qui ont paru en cette Ville, & qui ont été présentées à la Diette. On n'en répétera rien ici. On dira seulement que l'Impératrice de Russie ayant jugé convenable, à cause de l'importance des affaires présentes de l'Allemagne, d'entretenir un Ministre à *Ratisbonne*, elle y a revêtu du caractère de son Résident Mr. de Büttner, qui s'est annoncé en cette qualité auprès du Prince de la Tour-Taxis & du Corps des Ministres résidens à la Diette : Que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire sont actuellement occupés à faire marcher leurs contingens de troupes vers les points de réunion indiqués, & à effectuer toutes les autres mesures requises à ce sujet, en conformité de la résolution prise par le Corps Germanique, & qui par le concours de ses différens Membres, a acquis force de Loi : Que le Margrave de Brandebourg-Anspach a avoué publiquement la démarche de son Ministre à la Diette de l'Empire au sujet du *Votum* du 10. Janvier dernier. La Lettre qu'il fit alors au Ministre de Brandebourg venant seulement de paroître, il n'est pas hors de propos d'en marquer ici le contenu. Ce Prince y déclare « Qu'il seroit
» fâché d'avoir donné lieu au Roi de Prusse
» de concevoir un soupçon desagréable contre
» sa personne ; mais qu'il ne peut se compter
» pour Vassal de Sa Maj., non - plus que divers

E

» autres

„ autres Princes du Sang de Brandebourg, qui
 „ sont sous sa protection ; parce qu'en qualité
 „ de Souverain, lié par son serment à l'Empe-
 „ reur & à l'Empire, il est indépendant de Sa
 „ Maj. Prussienne ; qu'il a cru que son devoir
 „ l'obligeoit, tant qu'il y avoit un Chef suprême
 „ de l'Empire, de donner son *Votum* en
 „ Patriote qui ne cherche rien tant que le réta-
 „ blissement de la paix, & dans les termes les
 „ plus modérés ; qu'il a d'ailleurs suivi l'exem-
 „ ple de plusieurs autres Membres du Corps
 „ Evangelique qui ont voté comme lui, &
 „ qu'il est très surpris de la proposition qui
 „ lui a été faite de rappeler son Ministre. „

Le Contingent de troupes du Cercle du
Haut-Rhin se rassemble en diligence. Un
 Camp formé près de *Francfort* s'augmen-
 te journellement. Outre sept Compagnies de
 cette Ville & le Contingent du Prince-Evêque
 de Spire, 900 hommes de troupes du Land-
 grave de Hesse-Darmstadt, 320 de Fulde &
 170 de Kônigstein, y sont arrivés. Il y est aussi
 venu un Corps de troupes Palatines, qui a été
 joint par de la Cavalerie. Le Contingent du
 Cercle Electoral s'assemble également. Deux
 mille hommes de l'Electeur de Mayence cam-
 pe à *Hattersheim*, & y ont été suivis par
 un second Corps de 1800. Le Contingent de
 Wirtzbourg & les autres troupes du Cercle de
 Franconie telles que du Grand Maître de l'Or-
 dre Teutonique, de Bamberg, Eichstædt, An-
 spach &c. se sont mises en mouvement le 18.
 Juin. Elles étoient sorties de leurs quartiers au
 premier avis de l'arrivée du détachement Prus-
 sien qui étoit entré dans les Etats de ce Cercle.
 Ce détachement s'est retiré, comme nous l'a-
 vons

des Princes &c. Juillet 1757. 67

vons marqué, & il est retourné vers la frontière de *Bohème*, avant que les troupes du Cercle ayent eu le tems de se rassembler en Corps. Depuis le 13. elles campent entre *Furth* & *Fahrbach*.

Le Felt-Maréchal Duc de Saxe-Hildbourghausen commandera en Chef cette Armée de l'Empire qui se forme actuellement, pendant que celle d'Observation ainsi nommée, & qui est commandée par le Duc de Cumberland rétrograde, poussée par l'Armée Française, comme on va le remarquer, en suivant les principaux mouvemens de l'une & de l'autre.

*Armées du
Bas-Rhin.*

Les mouvemens des troupes Françaises en *Westphalie* & de celles que le Duc de Cumberland a sous ses ordres, augmentoient le 21. & le 22. Mai dans les environs de *Ravensperg*. Le but de ce Prince, en établissant son Quartier à *Bielefeld*, & en y faisant marcher des troupes, a été de se mettre à portée d'être instruit des dispositions de l'Armée Française, pour régler les siennes en conséquence. Averti que les différens Corps de cette Armée, rassemblés vers le *Bas-Rhin* & dans le Duché de *Cleves*, alloient se mettre en marche, & que l'objet de ce mouvement paroissoit être de s'avancer vers le *Weser*, il fit avancer dans l'Evêché de *Paderborn* les troupes qu'il avoit en nombre sur la gauche de cette rivière, en leur faisant prendre une position propre à en disputer le passage aux François.

Le Maréchal d'Étrées arriva le 23. de *Wesel* à *Munster*, & y fut suivi le même jour par le Quartier Général. La nécessité de pourvoir aux subsistances de son Armée, a exigé qu'il achevât les dispositions à cet égard, avant de

détacher un plus grand nombre de troupes vers la Lippe & les Evêchés de la Westphalie. Le 25. que tout étoit réglé, Mr. le Maréchal a fait marcher des troupes par sa droite, pour renforcer Mr. de Villemur, Lieutenant-Général, qui s'étoit avancé à *Dulmen*, avec un Corps d'Infanterie composé de 18 Bataillons; & ayant reçu un Courier de *Vienne* avec des dépêches importantes, il a envoyé ordre à toutes les Colonnes de son Armée de redoubler de diligence dans leur marche vers le *Weser*.

*Opérations
des Armées.*

Le Duc de Cumberland fit faire pour lors des mouvemens à la sienne, renforcée du reste des troupes Hessoises & des autres Corps dont la jonction la mirent au nombre de près de cinquante mille hommes. Ses directions étoient de couvrir la gauche du *Weser*, dont il s'est rapproché, & y a étendu son Armée de manière qu'en couvrant cette rivière, S. A. R. étoit à portée d'observer tous les mouvemens des François & de régler les siens en conséquence. Il s'est posté le 9. Juin à *Bruckweide*. Le 10. il y eut entre un détachement Hannovrien & les Hussars de Fischer une vive escarmouche, dans laquelle un Capitaine & quelques hommes de ces derniers ont été tués. Le 13. le Maréchal d'Etrées fit un détachement considérable de son Armée pour s'avancer vers celle du Duc de Cumberland. Le même jour ce Prince quitta son Camp de *Bruckweide*, pour se replier au-delà de *Bielefeld*. Un Corps qu'il avoit laissé dans ce poste, y fut attaqué par les François, qui le forcèrent l'épée à la main, firent divers prisonniers, & s'emparèrent de quelques bagages & équipages des Hannovriens. L'attaque ayant été extrêmement vive, les François y ont
aussi

aussi perdu du monde. Le Duc, avant de quitter *Bruckweide* pour se rapprocher du *Weser*, avoit fait prendre les devans aux bagages & aux provisions; mais il est resté dans *Bielefeld* un Magazin de dix mille rations de fourages qu'il ne lui a pas été possible de faire emporter, & dont les Volontaires Royaux, marchant toujours les premiers en avant, commandés par le Comte de Chabot, ont sauvé une bonne partie du feu qui y avoit été mis. Ils ont aussi trouvé dans les Camps abandonnés des *Hannovriens*, quantité d'eau-de-vie, des farines & d'autres effets. Mr. de Chabot s'est beaucoup distingué par diverses manœuvres dont le détail nous meneroit trop loin, en attaquant à diverses reprises l'arrière-garde de l'Armée d'Observation. Il a fait du seul Régiment de *Junckheim*, Prussien, 68 prisonniers. Un canon & plusieurs chariots d'artillerie sont tombés entre les mains de son monde.

Le 14. le Comte de *Lorges* entra dans *Herzwarden*, que les *Hannovriens* avoient évacué. *Rittberg* l'avoit été auparavant. Le même jour le Prince de *Soubise* partit pour *Versailles* avec le Comte de *Saint Germain*, afin d'y recevoir les ordres du Roi. Ses équipages vont en droiture à *Strasbourg*, ce qui fait présumer qu'il aura le Commandement d'une nouvelle Armée Française au *Haut-Rhin*.

Reprenons. Le Maréchal d'Etrées, accompagné du Prince de *Condé* & du Comte de la marche, se mit en marche le 12. Juin à 6 heures du matin, & après avoir vû toutes les Colonnes de son Armée, il se rendit à *Custerloo* pour reconnoître la position du Duc de *Cumberland*, & se porta de là à *Neukirchen*. La Réserve fit

fit le même jour un mouvement en avant de *Neukirchen*, la gauche appuyée à ce Village; l'Armée y avoit sa droite, son centre en avant de *Wiedenbrugg*, & sa gauche à *Rheda*. Le Camp avantageux de *Bielefeld*, que le Duc de Cumberland s'étoit choisi, se trouvoit ainsi pris en flanc par la position de l'Armée Françoisé, & il falloit que ce Prince quittât son Camp, ou qu'il s'exposât à voir sa communication coupée avec *Hamelen* d'où il tiroit ses subsistances de son Armée.

Le 13. Mr. le Maréchal, accompagné des Princes, comme le jour précédent, alla à *Neukirchen*, Quartier-Général de la Réserve du Prince de Soubise, avec lequel il eut une longue conférence, & à son issuë, il fut visiter le Château de *Rittberg*, très-fortifié, & ayant 20 pièces de canon. Il le trouva en bon état, les ennemis n'y ayant fait aucunes dégradations volontaires. Il y mit garnison, & après avoir fini la visite de son Armée il retourna à *Rheda*, où il avoit établi son Quartier. Delà il fit toutes les directions pour les marches ultérieures, & pour les attaques en cas que l'ennemi ne tint pas ferme: Directions des mieux prises, puisqu'elles ont forcé, sans coup férir, le Duc de Cumberland à quitter le Camp de *Bielefeld*, des plus avantageusement situé. On doit la justice au Prince de Soubise & au Comte de Mailleboir d'y avoir contribué de leur pouvoir.

Enfin de ces belles directions, il est résulté que l'Armée du Duc de Cumberland s'est vüe dans la nécessité de repasser le *Weser*, sa droite tirant vers *Minden*, & qu'il est vraisemblable qu'elle se dispersera en divers Corps d'observation.

Comme

des Princes &c. Juillet 1757. 71

Comme celle du Maréchal d'Estrées s'approchoit alors de cette rivière, savoir le 17. Juin, on doit penser qu'elle l'aura, passée depuis, mais peut-être avec dispute. Son plan d'opérations commencées paroît, en attendant, se renfermer dans deux objets, l'un de tenir l'Armée d'Observation en échec, & l'autre de marcher à *Halberstadt* pour en faire le siège. Un transport de grosse artillerie que les François font venir de *Cologne*, semble s'accorder avec ce dessein.

C L E V E S.

LE Siège de *Gueldres* a été converti en blocus, parce qu'on a jugé ne devoir point sacrifier du monde à une Place qui étant resserrée & bloquée pendant quelque-tems, seroit obligée de se rendre d'elle-même. Quelques Régimens ont été employés à ce blocus. Mais à présent que la saison déseche les marais, & que l'Armée Française pousse en avant, il semble qu'on ne veut pas laisser en arrière cette unique Place des Etats du Roi de Prusse dans ces quartiers, où il y ait encore garnison Prussienne. On va, suivant toute apparence, en faire le siège. Il y a devant *Gueldres* 44 pièces de canon, nombre de mortiers, & on y fait venir de *Wesel* douze pièces de 24 livres de balle.

Le Comte de Pergen, Administrateur établi par l'Impératrice-Reine pour le Gouvernement du Duché de *Cleves*, s'étant rendu dans la Ville de ce nom, y a d'abord rendu trois Ordonnances; la première, dattée du 28. Mai, pour défendre aux habitans toute correspondance de Lettres avec les Etats du Roi de Prusse, ou avec ceux dont ce Prince s'est mis en possession, à moins d'une exception accordée par ce Seigneur; la seconde pour ordonner aux

particuliers qui ont des armes chez eux, de les déposer entre les mains de la Commission d'administration, dans les termes fixés par l'Ordonnance; & la troisième contenant des règles auxquelles devront se conformer les personnes ayant droit de chasse à qui il sera permis, sous certaines conditions, d'avoir des armes.

On se plaint dans ce Duché, que la Campagne souffre extrêmement par les campemens des troupes Françaises, & par les fouragemens qui s'y sont faits & s'y font pour procurer la subsistance nécessaire à la Cavalerie; que plus de mille acres qui portoient les plus beaux fruits ont été abandonnés aux fourageurs; que l'espérance qu'on avoit de faire une bonne récolte a été détruite par-là en peu de jours; que les bois, les jardins, les promenades, les Maisons de plaisance, tout a éprouvé le fâcheux sort de la guerre; que le paysan, que la mauvaise récolte de l'année dernière avoit obligé d'acheter son pain, se voit aujourd'hui sans ressource, & ne peut s'attendre qu'à plus de misère, vû que la cherté & la disette augmentent tous les jours; que le Pays a déjà fourni pour plus d'un million en fourages & en vivres; que ceci joint aux acres de terres qui ont été ruinés, & à la quantité de ceux qui n'ont pû êtreensemencés, y a ajouté un nouveau préjudice, attendu qu'on a obligé les paysans à donner leurs chevaux pour des courses de neuf & dix miles d'Allemagne; & qu'on a de plus demandé au Pays sept mille couffins, autant de matelas, de couvertures, de draps de lit, huit mille chemises & mille bonnets pour l'usage des troupes.

Voilà, on le veut, ce que souffre un pays
ou

des Princes &c. Juillet 1757. 73

où passent & séjournent des Armées étrangères. Ces demandes, ces dommages, ces incommodités sont inséparables du sort de la guerre. Mais à la réserve de ces circonstances, trop ordinaires dans les endroits où l'on fait camper des Armées, on a du reste, dans le Duché de *Cleves*, tout sujet de se louer du bon ordre & de la discipline que les troupes Françaises y ont observés & continuent d'y observer, soit dans les garnisons, soit dans les quartiers où on les a réparties. Mais l'Armée auxiliaire d'une Impératrice attaquée sans sujet, d'un Roi Electeur opprimé dans ses Sujets & son Pays abîmés, n'autoit-elle pas lieu d'en agir tout autrement, & d'user du moins de voyes de représailles contre le Pays & les Sujets du Prince qui en agit si inhumainement dans la *Saxe* ?

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

IL est hors de doute que l'on va envoyer un nouveau Corps de troupes pour renforcer l'Armée d'Allemagne. Les ordres du Roi à cet égard ont été envoyés en *Alsace* après la nouvelle reçue de la Bataille qui s'est donnée en *Bohème* le 6. Mai. La plupart des Régimens qu'on avoit laissés dans cette Province avec d'autres qu'on y rassemble formeront ce Corps, composé des troupes suivantes

INFANTERIE.	Piemont	v	-	-	4	Bataillons
	La Tour du Pin	-	-	-	4	
	Auvergne	-	-	-	4	
	Touraine	-	-	-	2	

INFANTERIE.	14	Bataillons
Saint Chamont	2	
Bretagne - - -	2	
Rohan - - -	2	
Royal-Rouffillon	1	
Beauvoisifs - - -	2	
Chabrié - - -	2	
Briffac - - - - -	2	
Branças - - -	2	
Rochefort - - -	2	
Tournaisifs - - -	1	
La Marche - - -	1	
Royal-Lorraine	1	
Royal Barrois - -	1	
Royal Deux-Ponts	3	
Castella - - -	2	
Wittemer } - - -	2	ces 4. derniers Suisses
Diesbach } - - -	2	
Planta } - - -	2	
Total des Bataillons	46	

CAVALERIE.		8	Escadrons
La Gendarmerie - - -		8	
Penthievre - - - - -		2	
Poly - - - - -		2	
Chabrillant - - - - -		2	
Grammont - - - - -		2	
S. Jal - - - - -		2	
Cruffol - - - - -		2	
Fitz-James - - - - -		2	
Befons - - - - -		2	
Moncalm - - - - -		2	
Volontaires de Schomberg		2	
Volontaires Liegeois - -		2	
Caraman } - - -		4	Ces 2. derniers Dragons.
Dapchin } - - -		4	
Et du Bas-Rhin. - - -		30	
Total des Escadrons		68	

Ces troupes font de toutes parts en marche, pour former la nouvelle Armée Auxiliaire de l'Impératrice-

des Princes &c. Juillet 1757. 75

trice-Reiné. Elle marchera par Colonnes de dix mille hommes, dont la première passera le *Rhin* avant le 15. du présent mois de Juillet. On assure qu'elle ne passe dans l'Empire que pour soutenir & protéger les Cercles, les encourager à fournir promptement tous leurs Contingens, & à faire exécuter les Loix du Corps Germanique, comme le demande du Roi sa qualité de Garant de ces Loix. Comme il y a un très-grand nombre d'Officiers Généraux à l'Armée Française du *Bas-Rhin*, on en tirera de celle-ci pour commander dans celle-là, dont le Commandant en chef n'est pas encore nommé. On y désigne cependant le Prince de Soubise ou le Maréchal de Richelieu: Et si les affaires ne tournoient pas bientôt d'un côté plus favorable qu'elles ne sont en *Bohème* pour l'auguste Alliée de Sa Maj., ce Monarque, on n'en doute nullement, y fera passer la nouvelle Armée. Déjà Mr. Filet, Directeur-Général du Génie à *Saar-Louis*, & qui est maintenant à *Wesel*, a ordre de se rendre en poste dans ce Royaume avec deux Brigades d'Ingénieurs, composée chacune de dix Officiers distingués par leur savoir. Un autre ordre a été donné au Duc d'Ayen, qui commande un Camp de troupes du Roi, demeuré près de *Ruremonde*, d'en partir aussi incessamment avec douze Escadrons pour aller joindre l'Armée de *Westphalie*. La plupart des Officiers Généraux qui y sont, partent avec les troupes, qui se sont mises en marche le 17. Juin. Il reste encore dans ce Camp de *Ruremonde*, vingt Escadrons, mais seulement trois Lieutenans-Généraux, qui sont le Marquis de Fremur, le Baron de Montmorency, & le Comte d'Andlau, avec Mrs. du Châtelet, Delastic, de Lally & de la Guiche, tous quatre Maréchaux-de-Camp. Les douze Escadrons qui se rendent à *Wesel* sont ceux des Régimens de Croates, Dauphin, Orleans, Noailles & Harcourt.

On compte ainsi au-delà de cent-cinquante mille combattans, tant à pied qu'à cheval, partis & prêts à partir du Royaume au secours des alliés de la Couronne de France, avec des trains formidables d'artillerie & des munitions proportionnées à ces trains, sans rien affaiblir des forces de terre & de mer convenables pour humilier la Couronne Britan-
nique

rique dans la guerre qu'elle lui a déclarée : car tout concourt à ce but. Les côtes sont par tout bien garnies de monde, & outre les nombreuses Escadres Françaises qui se trouvent dans toutes les mers & parties avec des troupes, huit Vaisseaux de Ligne, bien pourvus de tout ce qui leur est nécessaire, ainsi que quatre Frégates, sont actuellement en rade à Toulon, & se tiennent prêts à mettre à la voile, sans qu'on en publie la destination. La construction de nouveaux Vaisseaux n'en discontinuë pas moins en divers ports. Il résulte donc de tant de préparatifs maritimes, que la paix, quelle qu'elle soit, lorsqu'elle sera donnée à l'Angleterre, ne diminuëra en rien, si ce n'est dans les Armateurs, la Marine qui s'établit sur le meilleur pied, pour avoir & entretenir constamment le Commerce le plus florissant dans le Royaume, ce soutien & cette richesse d'un Etat, tandis que la Couronne se fera respecter par là des voisins jaloux de sa double puissance.

Marseille, cette Ville qui dans toutes les guerres que la France a eues sur mer, s'est toujours distinguée par sa promptitude à armer & par le nombre de ses armemens, s'est surpassée dans la présente guerre. Jamais on ne vit tant d'Armateurs sortir de son Port que dans ces tems-ci pour aller en course contre les Anglois. Le Marquis de Roux, qui avoit lui seul quatre Vaisseaux, vient encore d'armer le *Telemaque*, qui partit le 23. Mai. Ce Vaisseau, monté de vingt pièces de canon, a 300 hommes d'équipage & des vivres pour six mois. Le Capitaine Felix de Contrepoint, par lequel il est commandé, a déjà pris seize Bâtimens aux Anglois. Mr. Couturier, Echevin, fait construire dans l'Arсенal du Roi, une Frégate de 54 canons. Ce Bâtiment sera le plus fort, le plus léger & le meilleur voilier qu'on puisse construire dans les proportions qu'on lui a données. La Frégate est percée sur son pont pour 26 canons de 18 livres de balle. Elle aura un entre-deux-ponts volant, pour y placer la vogue de 60 avirons, afin que dans un tems calme, elle puisse au besoin faire usage de ses avirons aussi légèrement qu'une Galère. On croit qu'elle ira établir sa croisière sur les côtes de Portugal. Une Felouque armée très-légère, dont cette Frégate sera accompagnée, est destinée à inter-

cepter le long des côtes les petits Bâtimens ennemis qui pourroient ne pas être apperçus au large par la Frégate. De son côté elle sera en état de résister aux Vaisseaux de Ligne, & de les combattre même avec avantage, lorsqu'il y aura trop de vent, ou que la mer sera trop forte pour les empêcher de faire usage de leurs Batteries basses. Cette Frégate nommée la *Fortune*, coutera à peu près quatre cens mille livres toute armée, pour laquelle on a établi des Actions de 3000 livres.

Les prises faites sur les Anglois en grande & en petite force, parmi lesquelles il y a plusieurs Armateurs considérables, montent depuis un mois, à cinquante-une, dans les diverses mers; desorte que toutes celles faites sur cette Nation depuis la déclaration de la guerre montent, bien comprises, à 573. dont nombre ont essuyé des combats assez vifs, que nos Recueils, pour leurs bornes, n'ont pû & ne peuvent mettre en relations.

L'*Amerique* ayant reçu les troupes qu'on y a successivement envoyées, on s'attend à la nouvelle de diverses opérations du Marquis de Montcalm qui les commande, contre le Lord Loudoun qui a sous ses ordres celles de la Grande-Bretagne. Il paroît qu'on a toujours en vûe d'y tenter une entreprise de conséquence contre la *Jamaïque* assez dépourvûe de monde, d'artillerie & de munitions. De petites rencontres ont eulieu, & continuent, mais qui jusqu'à présent ne décident de rien. Les François demeurent au reste paisibles possesseurs des postes dont ils se sont rendus maîtres le long de l'*Ohio* & des autres rivières où ils ont porté leurs armes. Les Sauvages leur deviennent de plus en plus affectionnés, & ce sont toujours les plus redoutables ennemis des Anglois, en meme-tems que des Sauvages qui ne sont pas encore départis de leur alliance.

Aux *Indes-Orientales*, nous l'avons déjà marqué, & les Lettres de *Londres* ne le déguisent point, la Compagnie Angloise des *Indes*, y a fait une perte évaluée à deux millions deux-cens cinquante mille livres sterlings, non compris le préjudice causé par là à son commerce. Pour donner la Relation suivante, nous sommes obligés de passer ici sur celle que nous avons de l'événement arrivé aux *Indes*, & dont on pourra faire usage le mois prochain.

Les dispositions & les mouvemens du Maréchal de Daun tels que nous les avons rapportés préparoient à un grand & double coup qui porràt décider sur les affaires de *Bohème*. Ce coup est arrivé, comme on va le remarquer dans la Relation préliminaire qu'en voici, & telle mot-à-mot qu'elle nous arrive de *Bruxelles*, au moment que cette dernière feuille de notre Journal alloit passer sous la presse.

RELATION Préliminaire de la Victoire remportée par le Maréchal Comte de Daun sur l'Armée du Roi de Prusse le 18. Juin 1757. & de l'expulsion de l'Armée du Maréchal Keith de devant Prague par S. A. R. le Duc Charles de Lorraine le 20. du même mois.

De Bruxelles le 27. Juin 1757.

Monsieur de Tonnois, Major & Chambellan Honoraire de Leurs Majestés Impériales au Service de S. A. R., parti de *Prague* le 21. de ce mois, arriva ici hier à midi, avec la première Nouvelle d'une grande & signalée Victoire remportée le 18. par l'Armée de l'Impératrice sous le commandement de Mr. le Maréchal Comte de Daun, sur celle des ennemis commandée par le Roi de Prusse en personne.

Pour rendre cette grande Victoire d'autant plus complète, S. A. R. attaqua le 20. un Corps de 18 à 20 mille Prussiens retranchés sur le *weissenberg* sous le Commandement du Maréchal Keith, força de toutes parts les Lignes & les Retranchemens des ennemis, les mit en déroute & les obligea à prendre la fuite avec la plus grande précipitation, & avec perte de deux mille morts, prisonniers ou déserteurs, de plusieurs canons & d'un grand nombre de Pontons. Les troupes de Sa Maj. ont fait dans ces deux occasions des prodiges de valeur. *Telles sont les premières nouvelles que Mr. de Tonnois, dit S. A. R. dans une Lettre à S. E. le Comte de Cobenzl, donnera à ma Sœur, à V. E. & à mes chers Flamands.* Nous en attendons des détails ultérieurs, lorsque ce matin à neuf heures le Courier Morté précédé

des Princes &c. Juillet 1757. 79

précédé de douze Postillons est arrivé ici de *Vienne* avec la nouvelle de la victoire remportée le 18 : ce Courier étant parti de *Vienne* le 21. on ne pouvoit point y savoir encore ce qui s'étoit passé sous *Prague* le 20.

La Bataille s'est donnée à *Chotzemitz* dans le Cercle de *Kaurzim*. Elle a commencé à deux heures après-midi, & a duré jusques à huit heures du soir. L'ennemi est revenu jusqu'à sept fois à la charge : mais il a toujours été repoussé avec la plus grande valeur. Généraux, Officiers & Soldats, tout le monde a combattu avec un courage sans égal. Notre artillerie a fait merveille. Les Généraux Stampach, Sincere, Wied & Nicolas Esterhafi se sont particulièrement distingués. L'ennemi a laissé dix mille morts & blessés sur le champ de bataille. Nous avons fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvent les Généraux Dreskow & Panowitz ; nous avons enlevé à l'ennemi beaucoup d'Artillerie, de Drapeaux, d'Etendarts & d'autres Trophées.

Mr. le Maréchal de Daun, à qui nous devons les plus grands éloges, a eu deux légères blessures, & un cheval blessé sous lui. Les Généraux Serbelloni & Lobkowirz sont aussi légèrement blessés. & notre perte va entre quatre à cinq mille hommes. C'est ce que porte en substance le rapport que Mr. le Maréchal a fait à la hâte à Leurs Majestés Impériales. Mr. le Général Vettes qui a apporté cette grande nouvelle à *Vienne*, & qui étoit parti de l'Armée trois heures après l'Action, a rapporté de vive voix qu'elle a été des plus desespérées de la part de l'ennemi ; que le feu déjà fini de part & d'autre pendant un tems considérable, le Roi de Prusse avoit fait donner encore sur l'angle de l'aîle droite de notre Armée par tout ce qu'il avoit pu ramasser de Cavalerie, l'ayant forcé à grimper pour cet effet une Montagne : Mais qu'il avoit été culbuté de haut en bas par nos Grenadiers. Au départ de Mr. de Vettes, nous avions outre un grand nombre de pièces d'artillerie de tout calibre, 23 Drapeaux ou Etendarts. On dit le Prince Maurice de Dessau tué. De toutes les circonstances une des plus mémorables est, que la déroute de l'Armée ennemie a été

si forte, qu'une partie doit avoir pris la fuite vers *Collin* & l'autre vers *Bomjchbrod*, de façon qu'elle est séparée en deux Corps fuyant séparément. Le Roi de Prusse doit avoir laissé tous ses équipages à *Kaurzim*, & l'on supposoit que le Général Beck s'étoit déjà porté de ce côté-là pour tâcher de les enlever. Mr. de Vettes ne pouvoit point encore avoir lui-même tout le détail de ce qui s'est passé, parce qu'il étoit parti, comme on l'a dit ci-dessus, immédiatement après l'action.

Si l'on a de l'obligation au Maréchal de Daun d'avoir délivré *Prague* d'un bombardement furieux qui fait frémir l'humanité, on doit en avoir d'innies à Son Altesse Royale pour avoir soutenu de la manière la plus glorieuse une Place très-mauvaise en elle-même, & dé garnie de tout ce qui étoit nécessaire pour faire subsister la partie de l'Armée qui y étoit renfermée, le seul Pain excepté, dont heureusement on ne manquoit point encore. C'est par cette fermeté que le Maréchal de Daun a eu le tems de recevoir les renforts qu'on lui destinoit, & de se voir en état de se mesurer avec l'Armée Prussienne qu'il a battuë à platte couture.

C'est assez de donner une telle relation dans le présent Journal, qu'on ne doit regarder que comme l'annonce de la grande Journée qui a délivré l'infortunée Ville de *Prague* du terrible bombardement par lequel le Prussien comptoit de la réduire; de cette journée dans laquelle il a laissé tant de monde, & qui va faire changer toutes choses de face. On en donnera un bon détail le mois prochain. Disons encore pour finir, qu'on assure le Roi de Prusse blessé d'une balle à la cuisse, & qu'il se retire avec précipitation.

Le 29. Juin on chanta déjà à *Bruxelles* le *Te Deum* avec pompe dans l'Eglise des SS. Michel & Gudule, & il est ordonné de faire des réjouissances publiques, avec chant du *Te Deum*, pour le Dimanche 3. de ce mois de Juillet, de nouveau à *Bruxelles* & en même-tems dans toutes les Villes des Pays-Bas de la domination de notre auguste Souverain.